

2010



Rapport annuel 2010



Sommaire

Rapport de gestion

Activité du Groupe en 2010	p. 05
Autres informations concernant le Groupe	p. 12
La Société TECHNILINE	p. 17

Rapport du Conseil d'Administration sur le projet de résolution

Ordre du jour	p. 28
Exposé des motifs	p. 29
Texte des résolutions proposées	p. 31

Rapports des Commissaires aux comptes

Rapport sur les comptes annuels	p. 35
Rapport sur les comptes consolidés	p. 39
Rapport spécial sur les conventions réglementées	p. 42

Éléments comptables et financiers

Comptes annuels	p. 47
Comptes consolidés	p. 63

« Des efforts récompensés »

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire,

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : l'année 2010 s'est révélée comme une troisième année de crise.

Le volume d'affaires a sensiblement baissé, pour l'essentiel au niveau de la grande distribution, contraignant le Groupe TECHNILINE à poursuivre sa réorganisation tout en se mobilisant toujours davantage sur le plan commercial.

Mais l'adversité a du bon car, sous la contrainte de ce contexte défavorable, le Groupe a accentué sa présence sur le terrain et a eu la capacité financière à honorer ses échéances.

J'en veux pour preuve les nouvelles parts de marché acquises dans la GMS et la marge qui s'améliore globalement de 0,7 %.

Au travers de sa filiale TECHNI CINE PHOT, le Groupe a été particulièrement visible tout au long de cette année multipliant les *road-shows* et les salons.

Cette politique porte déjà ses fruits en ce début 2011 grâce aux nouvelles ouvertures de compte fournisseurs (avec des exclusivités pour certains), sachant que pendant le second semestre 2010 nous avons développé notre portefeuille de marques de manière significative.

Ainsi l'année 2010 n'aura pas été vaine. Le premier semestre a confirmé nos craintes mais le second nous a livré les premières récompenses de nos efforts.

Nous ne devons pas nous arrêter en si bon chemin.

Nos axes stratégiques restent d'actualité et les perspectives commerciales sont meilleures... attachons-nous à tenir le cap.

2011 apparaît comme une chance à saisir ; ne la laissons pas passer.

Nicolas Martineau
Président Directeur Général

Rapport de Gestion

1. ACTIVITES DU GROUPE EN 2010

1.1. Données économiques et financières consolidées

A ce jour, le Groupe TECHNILINE est composé de la Société Mère TECHNILINE et de sa filiale TECHN I CINE PHOT unique structure d'exploitation du Groupe.

Le Conseil d'Administration réuni le 4 avril 2011 a examiné les informations économiques et financières et a arrêté les comptes annuels et consolidés et son Rapport de Gestion.

1.1.1. Présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 que nous soumettons à votre approbation ont été établis en conformité avec les règles de présentation et les méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les méthodes de consolidation sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés. Il n'y a lieu de rapporter aucune modification dans les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues par rapport aux comptes consolidés de l'exercice précédent.

1.1.2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation se limite à la Société Mère TECHNILINE et à sa filiale d'exploitation TECHN I CINE PHOT dont les chiffres clefs au 31 décembre 2010 sont exposés ci-après.

1.1.3. Résultats du Groupe

Il s'agit du sixième exercice consolidé. Outre les résultats comparés du Groupe au titre des exercices 2010 et 2009 ci-après, les comptes consolidés comprennent le compte de résultat consolidé, le bilan consolidé et l'annexe. La part du résultat net par action ressort à (0,15) euros.

Groupe TECHNILINE – résultats consolidés au 31.12.2010

en K€	31.12.2010 (12 mois)	31.12.2009 (12 mois)
Chiffres d'Affaires	39.464	47.612
Autres produits d'exploitation	692	684
Achats consommés	(31.918)	(38.379)
Charges de personnel	(2.706)	(3.602)
Autres charges d'exploitation	(4.194)	(4.616)
Impôts et taxes	(914)	(1.571)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(773)	(1.481)
Résultat d'exploitation	(349)	(1.353)
Charges et produits financiers	(289)	(252)
Résultat courant des entreprises intégrées	(638)	(1.605)
Charges et produits exceptionnels	(14)	(79)
Impôts sur les résultats	(27)	(146)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(244)	(244)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(923)	(1.782)
	Perte	Perte

TECHNI CINE PHOT – compte de résultat au 31.12.2010

en €	31.12.2010 (12 mois)	31.12.2009 (12 mois)
Chiffres d'Affaires	39.463.756	47.612.415
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	671.885	670.018
Autres produits d'exploitation	19.562	9.888
Produits d'exploitation	40.155.203	48.292.320
Marchandises – achats	32.572.703	37.115.982
Marchandises – variation de stock	(653.663)	1.261.434
Autres achats et charges externes	4.259.607	4.621.502
Impôts, taxes et versements assimilés	913.512	1.566.141
Salaires et traitements	1.854.718	2.553.419
Charges sociales	850.908	1.049.290
Dotations aux amortissements	195.827	195.498
Dotations sur actif circulant	221.907	836.008
Autres charges d'exploitation	132.928	272.059
Charges d'exploitation	40.348.447	49.471.334
Résultat d'exploitation	(193.244)	(1.179.014)
Produits financiers de participation	2.089	6.959
Produits financiers d'autres valeurs mobilières	283	744
Autres intérêts et produits assimilés	18.750	33.720
Reprises sur provisions et transferts de charges	10.821	106.345
Différences positives de change	84.883	119.525
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	/	1.327
Produits financiers	116.826	268.621
Dotations financières aux amortissements et provisions	/	10.821
Intérêts et charges assimilées	230.885	261.768
Différences négatives de change	140.388	152.274
Charges financières	371.273	424.863
Résultat financier	(254.447)	(156.242)
Résultat courant avant impôts	(447.691)	(1.335.255)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	/	2.667
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5.300	/
Produits exceptionnels	5.300	2.667
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	18.654	31.338
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	966	50.000
Charges exceptionnelles	19.620	81.338
Résultat exceptionnel	(14.320)	(78.671)
Participation des salariés aux résultats	/	/
Impôts sur les bénéfices	/	/
Résultat net	(462.011) Perte	(1.413.926) Perte

1.1.4. Synthèse des résultats 2010 et principaux indicateurs

a- L'impact de la crise

Les perspectives énoncées il y a plus d'un an quant à la poursuite de la crise se sont révélées exactes ; celle-ci s'est effectivement poursuivie tout au long de l'année 2010 et son impact s'est fait durement sentir sur le chiffre d'affaires qui accuse une baisse de 17 %.

La diminution du volume d'affaires concerne essentiellement les clients du secteur de la grande distribution.

La rigueur d'un tel contexte a été l'occasion de tester l'organisation du Groupe, ses forces et ses faiblesses.

b- Une réactivité significative

Malgré la dégradation du chiffre d'affaires, la réactivité dont a fait preuve le Groupe a permis à la Société opérationnelle TECHNI CINE PHOT de conclure son exercice 2010 sans perdre un seul fournisseur ni un seul client important.

Cette performance résulte de la poursuite du travail relationnel avec les fournisseurs et des efforts tendant à renforcer la crédibilité du Groupe auprès de ses partenaires (tant fournisseurs que clients) :

- outre les grands axes stratégiques adoptés pour 2010 (stockage, appareils photo numériques, audiovisuel), le Groupe a complété son offre en cours d'exercice par les accessoires de téléphonie ;
- les liens avec les fournisseurs historiques (notamment Sandisk, quasiment « perdu » en 2009) ont été renforcés – la présence de ces fournisseurs au Salon de la Photo (Paris, du 4 au 8 novembre 2010) témoigne de cette valorisation.

Ces efforts ont permis d'aboutir à de belles actions commerciales au cours du second semestre 2010 : GE implanté chez AUCHAN, WACON chez LECLERC et AUCHAN.

Ainsi, malgré une concurrence accrue, la Société TECHNI CINE PHOT a acquis de nouvelles parts de marché dans la GMS.

L'exercice 2010 s'est conclu par un quatrième trimestre encourageant, marqué par l'aboutissement de nombreuses actions de *sourcing*.

Le portefeuille de marques s'est enrichi de cinq nouveaux constructeurs, ce qui conforte le positionnement et la force commerciale de TECHNI CINE PHOT.

Par ailleurs, le Groupe s'est attaché à créer et développer son chiffre d'affaires sur d'autres acteurs du e-business.

1.1.5. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe

Les efforts continus du Groupe sont matérialisés par l'amélioration de la marge de 0,7 % et par une diminution des charges d'exploitation de plus de 450 k€ par rapport à l'exercice 2009.

Cette maîtrise satisfaisante des ressources financières permet de contenir le résultat net négatif constaté sur l'exercice et d'éviter une trop forte dégradation des capitaux propres.

a- Situation de l'endettement consolidé

L'endettement à moyen terme est la résultante du montage de LBO et des crédits-bails liés à une activité de location de matériels (actuellement en fin de vie) ainsi qu'au financement de l'ERP NAVISION.

Cet endettement est très limité ; à fin 2010, il ne représentait plus que 479 k€ (hors crédits-bails de 211 k€).

Le Groupe a honoré toutes ses échéances au cours de l'année 2010, sans aucun retard, incident ou défaillance. Il est toutefois rappelé que le Groupe ne respecte pas les *Covenants* bancaires au 31 décembre 2010.

Le Groupe estime être en mesure de faire face à ses obligations pour les douze prochains mois.

b- Fonds propres du Groupe

Au niveau de la Société d'exploitation, les nouvelles pertes 2010 provoquent une diminution de la situation nette de 6 % ; concernant le Groupe TECHNILINE la dégradation de la situation nette ressort à -12,7 %.

Toutefois, le ratio fonds propres/total de bilan est de l'ordre de 43 % à l'égal de 2009, ce qui demeure très satisfaisant pour une structure de négoce.

c- Situation des stocks à la clôture de l'exercice

Au 31 décembre 2010, les stocks ressortent à 4.398 k€ contre 3.413 k€ au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 28,70 % qui s'explique par les entrées en stock en fin de période au titre des produits GE, PROMETHEAN, SANDISK et MITSUBISHI à destination de la grande distribution.

Ainsi, les stocks représentent un niveau moyen de 40 jours de chiffre d'affaires contre 26 jours au titre du précédent exercice.

Dans le cadre de l'activité de grossiste qui nécessite de disposer de stocks pour satisfaire les clients, ce niveau d'un peu plus d'un mois et demi est le témoin d'une gestion satisfaisante d'autant plus qu'une mise au rebut d'articles a été pratiquée en fin d'année dans le souci de poursuivre la politique d'assainissement d'un point de vue qualitatif.

Les provisions pour dépréciation sont en conséquence moins importantes qu'en 2009 soit 408 k€ contre 740 k€, renouant ainsi avec un niveau similaire à 2008.

d- Disponibilités

La défaillance clients a été particulièrement faible en 2010, le cumul des pertes passant de 272 k€ en 2009 à 133 k€ en 2010.

On rappellera que la Société d'exploitation TECHN I CINE PHOT recourt à la COMPAGNE GENERALE D'AFFACTURAGE pour dégager de la trésorerie.

Les disponibilités sont générées par l'organisme d'affacturage et mises à disposition de TECHN I CINE PHOT en fonction des niveaux de facturation.

Les immobilisations financières sont constituées à 90 % des dépôts de garantie retenus par l'organisme d'affacturage dans la proportion de 6 % des créances dont le recouvrement lui est confié.

1.1.6. Activités en matière de R&D

Le Groupe TECHNILINE n'exerce aucune activité dans ce domaine.

1.2. Comptes annuels

Les comptes annuels de la Société TECHNILINE ont été examinés et arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 4 avril 2011.

Nous vous rappelons que l'exercice social a débuté le 1^{er} janvier 2010 pour se terminer le 31 décembre 2010 ; sa durée est en conséquence de 12 mois.

Les comptes annuels ont été établis selon la réglementation française en vigueur résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). Il n'y a eu aucun changement de méthode par rapport à l'exercice précédent. L'annexe comptable fait partie intégrante des comptes.

1.2.1. Chiffres d'affaires

Le Chiffre d'Affaires de la Société TECHNILINE ressort à 17.739 euros correspondant aux prestations de service et refacturations dispensées.

1.2.2. Bilan et compte de résultat de la Société TECHNILINE

a- Bilan et compte de résultat

Nous vous invitons à vous reporter au bilan et au compte de résultat tenus à votre disposition.

Au 31 décembre 2010, le total du bilan s'élève à 10.241.634 euros contre 10.404.597 euros au titre de l'exercice précédent clos le 31 décembre 2009.

Les charges d'exploitation de l'exercice sont les suivantes :

Charges d'exploitation en €	31.12.2010	31.12.2009
Autres charges et charges externes	79.780	251.980
Impôts, taxes et versements assimilés	459	5.024
Autres charges	12.000	12.000

Le résultat d'exploitation est négatif pour (74.500) euros contre (94.393) euros au titre du précédent exercice.

Le résultat financier ressort au montant négatif de (15.190) euros contre (47.573) euros au titre de l'exercice précédent. Il est principalement constitué de charges financières relatives aux intérêts d'emprunt et aux intérêts de compte courant ainsi que du revenu des Valeurs Mobilières de Placement.

Il n'est constaté aucun résultat exceptionnel ni aucun impôt-société au titre de cet exercice.

Le résultat net comptable fait ressortir une perte de (89.690) euros contre une perte de (24.516) euros au 31 décembre 2009.

b- Dépenses qualifiées de somptuaires par l'article 39-4 du C.G.I.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous indiquons qu'il n'existe aucune dépense qualifiée de somptuaire par l'article 39-4 du même Code.

c- Dépenses et charges non déductibles

Il est en outre précisé qu'il n'existe aucune charge ni dépense non déductible du résultat fiscal.

d- Dettes fournisseurs

Conformément à la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 et aux nouveaux articles consécutifs L 411-6-1 et D 441-4 du Code de commerce, la décomposition à la clôture 2010 du solde des dettes de TECHNILINE à l'égard des fournisseurs est la suivante :

Dettes fournisseurs en €	31.12.2010	31.12.2009
Non échues dont :	2392	2.870
- à 30 jours	2392	2870
- entre 30 et 45 jours	néant	néant
- au-delà e 45 jours	néant	néant
Echues	néant	néant

e- Tableau des résultats financiers

Vous trouverez ci-après le tableau des résultats financiers de la Société conformément aux dispositions des articles R 225-81, R 225-83 et R 225-102 du Code de commerce.

en €uro	exercice 2006 (12 mois)	exercice 2007 (12 mois)	exercice 2008 (12 mois)	exercice 2009 (12 mois)	exercice 2010 (12 mois)
a) Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	5.963.403	5.963.413	5.963.413	5.963.413	5.963.413
Nombre d'actions	5.963.403	5.963.413	5.963.413	5.963.413	5.963.413
Nombre de BSA	1.611.873	1.611.858	-	-	-
b) Résultat global des opérations effectuées					
Chiffre d'affaires hors taxes	1.770.560	640.906	316.998	180.562	17.739
Bénéfice avant impôts, amortissements, provision et reprises (y compris provision pour investissement et réserve de participation)	565.367	541.085	383.302	(137.177)	(89.690)
Impôt sur les bénéfices	(197.374)	(39.014)	(405.017)	(118.612)	-
Bénéfice net	677.885	565.296	786.319	(24.516)	(89.690)
Montant des bénéfices distribués	596.340	477.074	-	-	-
c) Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôt et participation mais avant dotation aux amortissements et provisions	0,12	0,10	0,13	(0,003)	(0,015)
Résultat net	0,11	0,09	0,13	(0,004)	(0,015)
Dividendes versés à chaque action	0,10	0,08	-	-	-
d) Personnel					
Nombre de salariés	25	0	0	0	0
Montant de la masse salariale	767.750	93.872	-	-	-
Montant versé au titre des avantages sociaux (sécurité social, prévoyance...)	337.363	40.051	-	-	-

1.2.3. Proposition d'affectation du Résultat

Il vous est proposé d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2010, ressortant à (89.690) euros par imputation en totalité sur le poste « autres réserves » dont le montant créditeur serait ainsi ramené de 830.094 euros à 740.404 euros.

Conformément à la loi, il vous est en outre rappelé les dividendes distribués, intégralement éligibles à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts (pour les personnes physiques), au titre des trois exercices précédents :

Dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices	01/01/07	01/01/08	01/01/09
	31/12/07	31/12/08	31/12/09

Dividende par action	0,08 €	néant	néant
----------------------	--------	-------	-------

1.2.4. Filiales et participations

Nous vous avons exposé l'activité de la filiale d'exploitation TECHNI CINE PHOT en vous rendant compte de la situation du Groupe TECHNILINE, de la Société Mère et de sa filiale. Les données financières concernant la Société TECHNI CINE PHOT sont également contenues dans le tableau des filiales et participations au 31 décembre 2010, annexé aux comptes annuels.

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a pas pris de participation.

1.3. Perspectives d'avenir

1.3.1. Evolution prévisible et perspectives pour 2011

Pour autant que la crise s'estompe, les perspectives commerciales sont meilleures.

Au-delà de ce contexte macroéconomique, et parmi les éléments sur lesquels le Groupe dispose d'une influence directe, nous constatons déjà que l'activité générée par les nouvelles marques issues du *sourcing* de 2010 est prometteuse avec des marges sur ventes accrues.

Ainsi nous poursuivrons le développement du *sourcing* pour appréhender de nouvelles marques à forte valeur ajoutée, tout en orientant nos efforts sur la pérennité de nos relations avec les grandes marques habituelles qui sont indispensables de part leur effet volumique.

1.3.2. Evènements importants depuis le début de l'exercice 2011

Les grandes manifestations professionnelles que sont le CES de LAS VEGAS et le SALON ASIATIQUE DE LA PHOTO de YOKOHAMA ont été riches en contacts prometteurs.

Les axes stratégiques de 2010 restent d'actualité. Il est toutefois prévu de parfaire l'organisation de la Société d'exploitation TECHNI CINE PHOT avec la venue d'un directeur marketing et d'un commercial au département « Photographie Professionnelle ».

1.3.3. Evolution stratégique

Nous nous attacherons à conforter notre position auprès des grandes enseignes et nous comptons sur le profil attractif de la Société pour intéresser des fournisseurs non représentés en France.

En outre, nous espérons beaucoup de la montée en puissance des accessoires de téléphonie amorcée en 2010.

2. AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LE GROUPE

2.1. Description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté

Le Groupe n'identifie pas à ce jour de stratégie ou de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur ses opérations (risques pays).

2.1.1. Risques relatifs à la concurrence

Depuis sa création, le Groupe développe ses activités dans un secteur concurrentiel où évoluent plusieurs concurrents.

Le Groupe est attentif aux évolutions du marché et aux nouveaux acteurs et conduit en permanence une activité de veille concurrentielle.

2.1.2. Risques liés aux évolutions technologiques

Le Groupe intervient dans un secteur de haute technologie, marqué par l'apparition de nouveaux produits, de nouvelles applications et donc de nouveaux besoins.

Le succès du Groupe dépendra en partie de sa réactivité afin de répondre, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, aux besoins de ses clients ; dans ce cadre, le Groupe s'attache à offrir des produits adaptés à l'évolution des marchés en accord avec les attentes de ses clients et prospects.

2.1.3. Risques commerciaux

Le Groupe TECHNILINE, en raison du profil de sa cible clientèle, n'est pas exposé à un risque industriel ou commercial particulier. Ainsi que nous l'avons indiqué *supra* le risque de défaillance de clients est faible.

Certes, TECHNILINE dispose de clients représentant des parts parfois importantes de son chiffre d'affaires annuel, mais ceux-ci sont fidèles à l'entreprise et lui permettent d'afficher une récurrence significative de ses revenus sur cette même base de clientèle.

Toutefois, dans un souci de prudence, TECHNILINE a souscrit une assurance commerciale auprès de EULER HERMES SFAC.

La perte d'un fournisseur constituerait une alerte pour TECHNILINE. Néanmoins, l'entreprise a démontré, dès la réorganisation effectuée en 2010, sa forte capacité à réagir pour décrocher de nouveaux contrats ainsi que son fort degré d'implication auprès de ses fournisseurs.

L'objectif de TECHNILINE est d'être extrêmement réactive sur la rotation des stocks de produits sur lesquels le Groupe intervient. Conformément aux indications données au §-1.1.5.c *supra* le niveau de stock est en constante amélioration ; le Groupe montre ainsi sa capacité à limiter le risque lié à la dépréciation des stocks.

Tout impact de variation de prix des produits est par conséquent amoindri par le taux de rotation rapide des stock, le Groupe étant par ailleurs généralement couvert par ses contrats commerciaux en cas de baisse de la valeur marchande des produits concernés.

2.1.4. Risques juridiques

Les contrats passés par TECHNILINE auprès de ses fournisseurs et clients sont négociés au cas par cas en fonction des produits concernés. Ainsi, certaines clauses peuvent mettre en avant des quantités minimales de livraisons sur une période donnée, d'autres, faire référence à des tarifications résultant d'une négociation, ces prix étant alors applicables pendant toute la durée du contrat, sauf renégociation commerciale, ou sur des périodes données. Certains contrats commerciaux passés peuvent par ailleurs faire apparaître des remises en fonction des chiffres d'affaires générés sur certains produits. Enfin, certains contrats introduisent des conventions de coopération commerciale dans un souci de développement du niveau d'activité sur les produits concernés au profit de l'ensemble des parties.

Les contrats conclus avec les fournisseurs et clients imposent le respect de certaines règles en matière de délais de livraison - quantité de pièces disponibles, qualité des produits livrés, niveaux d'activité garantis annuellement sur certains produits - règles que TECHNILINE est en mesure de respecter. Il est important de préciser que les relations entre TECHNILINE et ses fournisseurs/clients sont des relations de longue durée, et que celles-ci ne sont remises en cause que dans de très rares exceptions.

Jusqu'à ce jour, TECHNILINE a toujours été en mesure de respecter les engagements pris vis-à-vis de ses clients, notamment en ce qui concerne les délais de livraison, les quantités livrées sur la durée.

Le service après-vente est assuré par les marques elles-mêmes ou par des sous-traitants contractuels.

2.2. Indications sur l'utilisation des instruments financiers par les entités du Groupe

2.2.1. Risques de change et risques de taux

Les effets de change sur le matériel importé par la Société TECHNICE PHOT sont encore significatifs en termes d'impact net.

Il n'a donc pas été jugé utile de mettre en place des instruments permettant la gestion et la couverture du risque de change.

Néanmoins, la Société est amenée à utiliser occasionnellement des produits de couverture classiques du risque de taux (tunnel avec barrière activante à l'euroépénne, achat à terme...).

Par ailleurs, et s'agissant de l'endettement du Groupe, il est précisé que le taux de l'emprunt principal est fixé à EURIBOR 6 mois.

2.2.2. Risques de liquidité

Conformément aux indications données au chapitre §-1.1.5 *infra*, la volonté du Groupe est de disposer d'une structure financière saine.

Le Groupe s'attache au respect de son objectif prioritaire qui est d'assurer la continuité de ses financements et d'optimiser le coût financier de la dette :

- par un niveau de capitaux propres satisfaisant malgré les pertes des derniers exercices,
- et par une bonne qualité du poste clients.

2.2.3. Risque actions

Ainsi qu'il a été indiqué *supra* les disponibilités sont générées dans le cadre de la mission d'affacturage et de financement de trésorerie de la COMPAGNIE GENERALE D'AFFACTURAGE. La trésorerie disponible a permis à la Société opérationnelle TECHNI CINE PHOT d'acquérir des titres de la SOCIETE GENERALE pour 150 k€ au cours de l'exercice 2010, à titre de placement.

2.2.4. Risque de crédit

Dans le prolongement des indications données au §-2.1.3 *infra* et malgré une gestion très prudente du risque sur le contrat d'assurance signé avec EULER HERMES SFAC, le Groupe pourrait être amené, comme tous les ans, à subir en 2011 des défaillances clients liées aux dépôts de bilan dus à la crise.

On notera cependant que les résultats de l'exercice 2010 ont montré une nouvelle fois la qualité de gestion du poste clients et ce malgré une diminution importante des montants couverts par les assurances-crédits contraignant par la-même le Groupe à accorder directement des encours à certains clients.

2.3. Données sociales et environnementales

En application de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, figure au présent rapport la prise en compte des dimensions environnementales et sociales dans la gestion du Groupe TECHNILINE.

2.3.1. Données environnementales

TECHNILINE est une Société Holding et sa Société filiale TECHNI CINE PHOT a une activité essentiellement tertiaire dont l'impact sur l'environnement peut être considéré comme nul ou négligeable. Elle ne consomme pas de matières premières et ne déverse aucun rejet dans la nature. Son exploitation ne produit pas de nuisances sonores ou olfactives tant à l'extérieur de ses bâtiments qu'à l'intérieur de ceux-ci.

En outre, la Société TECHNI CINE PHOT s'assure de la conformité aux réglementations locales des produits qu'elle importe et distribue.

2.3.2. Données sociales

Le Groupe dispose d'une Unité Economique et Sociale. Le comité élu est représenté par trois personnes. Parmi ces trois personnes, deux disposent du statut de cadre.

a- Effectif du Groupe et embauches

L'effectif moyen du Groupe, comprenant celui de la Société consolidée TECHNI CINE PHOT, s'établit à 43 personnes sur l'exercice 2010 (effectif moyen) et 41 personnes à ce jour. Tous ces emplois sont situés en France et correspondent pour la quasi-totalité à des Contrats à Durée Indéterminée.

Il n'a été recouru que très rarement aux heures supplémentaires (logistique).

La masse salariale, hors charges du Groupe, s'est élevée à 1.855 K€, les charges sociales y afférentes ressortant à 851 K€.

Au cours de l'exercice 2010, la Société TECHNI CINE PHOT a accueilli plusieurs stagiaires durant la période estivale.

b- Organisation du travail

Le Groupe a mis en place le dispositif actuellement en vigueur pour appliquer les dispositions de la loi sur la Réduction du Temps de Travail. Pour les cadres et le personnel non cadre, la durée quotidienne du travail est de 7,5 heures donnant droit à \pm 4 jours de repos (R.T.T.). Pour les cadres dits « autonomes » et compte tenu de l'adhésion à la C.C.N. du commerce de gros, le nombre de jours travaillés dans l'année ressort à 214.

La Société filiale TECHNI CINE PHOT a connu au cours de l'exercice un congé parental et un congé maternité.

c- Rémunération : évolution et égalité professionnelle

Les femmes représentent 31 % des effectifs du Groupe présents au 31 décembre 2010.

Les augmentations de salaires ne sont qu'individuelles ; ces augmentations sont décidées dans le but de respecter une homogénéité tant par catégories qu'entre les hommes et les femmes.

A ce jour, le Groupe n'a pas développé de contrat d'intéressement ni mis en œuvre de Plan d'Épargne d'Entreprise.

Compte tenu des résultats 2010, il n'est constaté aucun versement au titre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion.

d- Conditions d'hygiène et de sécurité

Le Groupe est soucieux des règles d'hygiène et de sécurité et suit la réglementation en matière de visite médicale biennale. Nous n'avons connu sur l'exercice aucun accident du travail.

e- Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Nous vous précisons que le Groupe emploie un travailleur handicapé. En outre, le Groupe a continué en 2010 à faire appel à maintes reprises à des ateliers protégés pour le traitement de commandes spécifiques et de travaux liés à la logistique.

f- Sous-traitance - Intérim

Le Groupe n'a pas recours à la sous-traitance et n'a eu recours à l'intérim qu'à titre ponctuel et uniquement sur des postes de services administratifs.

g- Œuvres sociales – convivialité

A l'exception de la présentation des vœux à laquelle l'équipe dirigeante est très attachée, nous n'avons aucune manifestation particulière à ce titre. Par ailleurs, le comité d'entreprise destine à chaque salarié des bons-cadeaux pour la période de Noël.

2.3.3. Observations formulées par le comité d'entreprise

Les comptes sociaux annuels et consolidés ont été présentés au comité d'entreprise le 28 mars 2011. A l'occasion de cette présentation, le comité d'entreprise a reçu toutes les informations utiles sur l'activité du Groupe ; il lui a été indiqué qu'il n'était constaté aucun versement au titre de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise.

Conformément à l'article L 2323-8, al. 2 du Code de travail, le comité d'entreprise a fait connaître ses observations sur la situation économique et sociale du Groupe TECHNILINE / TECHNI CINE PHOT aux termes d'un courrier en date du 30 mars 2011. Ce courrier est reproduit ci-après.



Gennevilliers, le 30 mars 2011

COMITE D'ENTREPRISE

La société commerciale TECHNI CINE PHOT redouble d'efforts pour maintenir son activité, développer sa croissance et malgré tout continue d'être en perte pour la 3^{ème} année consécutive.

De ce fait le comité d'entreprise s'interroge sur l'utilité de rester côté en bourse, les charges supportées par TECHNILINE étant financées par TECHNI CINE PHOT.

Pour le Comité d'entreprise :

ANTHEAUME Véronique

CHIQUET Micheline

MANSION Christine

3. LA SOCIETE TECHNILINE

3.1. Organisation du Conseil d'Administration

Votre Conseil vous fait part ici des informations sur la situation des mandats des administrateurs, et des Commissaires aux comptes ainsi que de ses diligences au titre des conventions courantes et des conventions susceptibles d'entrer dans le champ d'application des articles L 225-38 et suivants du Code de commerce.

3.1.1. Mandataires sociaux

a- Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est à ce jour composé de quatre administrateurs, à savoir :

- Monsieur Nicolas MARTINEAU,
- Monsieur Emmanuel SANTIAGO,
- la Société PERFECTIS PRIVATE EQUITY représentée par Monsieur Gabriel FOSSORIER,
- Monsieur Hervé COURVOISIER.

b- Choix de modalité d'exercice de la Direction Générale

Monsieur Nicolas MARTINEAU assume les fonctions de Président et de Directeur Général depuis le 23 décembre 2009.

c- Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés en 2010

Vous trouverez ci-après un tableau synoptique des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au sein du Groupe et au sein d'autres entités.

Nicolas MARTINEAU	Echéance du mandat
Administrateur – Président Directeur Général	2011
Adresse professionnelle : 135, rue du Fossé Blanc – GENNEVILLIERS (92230) Détient directement 321.452 actions TECHNILINE	

Autres mandats et fonctions au sein du Groupe	
TECHNI CINE PHOT	Président
Autres mandats et fonctions en cours hors du Groupe	
	<i>Néant</i>

PERFECTIS PRIVATE EQUITY – M. Gabriel FOSSORIER	Echéance du mandat
Administrateur	2011
Adresse professionnelle : 3, rue Paul Cézanne – 75008 PARIS Détient directement une action TECHNILINE	

Autres mandats et fonctions au sein du Groupe	
	<i>Néant</i>
Autres mandats et fonctions en cours hors du Groupe	
Perfectis Private Equity (représentée par M. Fossorier)	
LOTHAR FINANCE	Administrateur
M. Gabriel FOSSORIER	
PERFECTIS PRIVATE EQUITY	Président du Directoire
PERFECT HOME SAS, NEWTEC PACKAGING SAS, GB GESTION SAS	Président du Conseil de Surveillance
FINANCIERE SAM SAS, FASIA INDUSTRIES SAS	Membre du Conseil de Surveillance

Emmanuel SANTIAGO

Echéance du mandat

Administrateur

2011

Adresse professionnelle : 135, rue du Fossé Blanc – GENNEVILLIERS (92230)
Détient directement une action TECHNILINE

Autres mandats et fonctions au sein du Groupe

Néant

Autres mandats et fonctions en cours hors du Groupe

CVO – HELICO PRESTO - SARL CINE - SCI JEAN LEMAISTRE - SCI LA PETITE
NOE - SCI KALYPSO - SCI THALIS - SCI TRINITY - SCI INFINITY - SCI KERBANGO
SCI REALITY - SCI. NOE D'ESTOLLES - SCI LES HESPERIDES - SCI CHATEAU
DE LA GROULAIS - SCI LES OURSINS - SCI ARKAMYS - SCI PLAINE ST DENIS -
SCI LES PORTES DE KERLANN - SCI LE SOLSTIS – SCI BAIE DES ANGES

Gérant

Hervé COURVOISIER

Echéance du mandat

Administrateur (cooptation du 19 avril 2010 ratifiée le 8 juin 2010)

2015

Détient directement 100 actions TECHNILINE

Autres mandats et fonctions au sein du Groupe

Néant

Autres mandats et fonctions en cours hors du Groupe

BRICORAMA

salarié chez ACTEMA
CONSULTING SARL exerçant
une activité de consulting
auprès de la Direct° G^{ale}

d- Expiration du mandat de trois administrateurs

Le mandat d'administrateur de la Société PERFECTIS PRIVATE EQUITY, de Monsieur Nicolas MARTINEAU et Monsieur Emmanuel SANTIAGO arrivant à expiration, il appartiendra à l'Assemblée Générale de constater l'expiration desdits mandats et de se prononcer sur la nomination de nouveaux administrateurs.

Il est précisé que chacun des trois administrateurs a sollicité le renouvellement de son mandat.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration soumet au suffrage de la collectivité des actionnaires le renouvellement, pour une durée de six années laquelle expirerait à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et qui serait tenue au plus tard dans l'année 2017, de la Société PERFECTIS PRIVATE EQUITY, de Monsieur Nicolas MARTINEAU et de Monsieur Emmanuel SANTIAGO.

3.1.2. Responsables du contrôle des comptes

La Société CONSTANTIN ASSOCIÉS exerce son mandat de Commissaire aux comptes titulaire jusqu'à la clôture de l'exercice 2010. Sa mission prendra fin en conséquence à l'issue de la réunion de la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes dudit exercice.

De la même manière, le Cabinet CISANE exerce son mandat de Commissaire aux comptes suppléant jusqu'à la clôture de l'exercice 2010. Sa mission prendra fin en conséquence à l'issue de la réunion de la prochaine l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes dudit exercice.

Par ailleurs, Monsieur Gilles LE CORRE, Commissaire aux comptes titulaire dont le mandat devait prendre fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice 2014 a remis à la Société sa démission pour convenance personnelle à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

Cette démission notifiée à la Société aux termes d'un courrier en date du 30 mars 2011, a pour effet de provoquer l'accession de la Société 2 ET 2 AUDIT, Commissaire aux comptes suppléant, au mandat de Commissaire aux comptes Titulaire pour la durée en restant à courir.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration propose la candidature des Commissaires aux comptes suivants :

- la Société ARPÈGE AUDITEURS LAURENT DHERBEY ET ASSOCIÉS, candidate aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire,
- la Société SOLIS - L & M DHERBEY ET ASSOCIÉS, candidate aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant,

pressenties pour succéder aux Commissaires dont le mandat arrive à expiration et qui seraient nommées pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016 ;

- M. Bernard BLANCHARD, candidat aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant, pressenti pour succéder à la Société 2 ET 2 AUDIT en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour la durée restant à courir au titre dudit mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Conformément aux dispositions de l'article L 621-22, I et IV du Code monétaire et financier, l'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS sera informée de cette démission et de ces propositions de nomination, et ses observations éventuelles seront portées à la connaissance de l'Assemblée Générale.

3.1.3. Conventions

a- Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce

Les Commissaires aux comptes vous donneront lecture de leur rapport, lequel fait état des conventions conclues au titre d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2010, étant précisé qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours dudit exercice.

b- Conventions visées à l'article L 225-39 du Code de commerce

La liste des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales, dont l'objet ou les implications financières sont significatifs pour les parties, a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiquée aux Commissaires aux comptes.

3.1.4. Attribution de jetons de présence

Nous vous proposons d'allouer à votre Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, une somme globale de 12.000 euros.

3.2. Renseignements de caractère général concernant le capital

3.2.1. Structure du capital social – capital émis et capital autorisé non émis

Au 31 décembre 2010, le capital social s'élève à 5.963.413 euros ; il est divisé en 5.963.413 actions d'un euro de valeur nominale chacune, toute de même catégorie et portant même jouissance. Nous vous rappelons qu'il n'y a eu aucune modification du capital au cours de l'exercice 2010.

Compte tenu du nombre de titres bénéficiant d'un droit de vote double et des actions privées du droit de vote, le nombre de droits de vote ressort ainsi qu'il suit :

Droits de vote	au 31/03/2011	au 8.06.2010
Droits de vote théoriques	8.763.790	8.765.108
Actions privées de droits de vote	99.242	99.242
Droits de vote exerçable	8.664.548	8.665.866

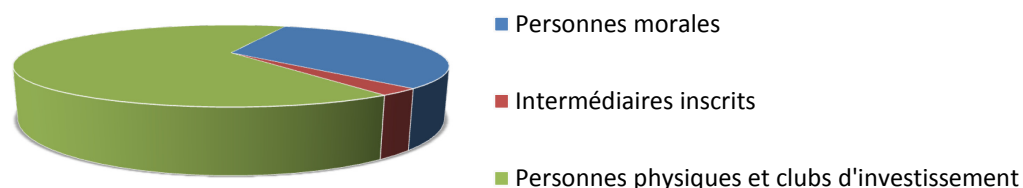
Au cours de l'exercice 2010 comme au jour de la rédaction du présent rapport, il n'existe aucune délégation accordée par la collectivité des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital. Il n'est pas prévu de proposer à l'Assemblée Générale de doter le Conseil de quelconque délégation.

3.2.2. Géographie et répartition du capital social

a- Géographie du capital et actionnariat de référence

Une enquête sur les Titres au Porteur Identifiés diligentée par EUROCLEAR à la demande de l'émetteur en date du 30 septembre 2010 a permis de préciser la géographie actuelle du capital.

Les titres au porteur représentent 52,49 % du capital social et son répartis ainsi qu'il suit :



Parmi les 47,51 % du capital social que constituent les titres au nominatif, 39,96 % sont détenus par le premier actionnaire de référence.

A la clôture de l'exercice, le Groupe ne possède aucune action d'autocontrôle ni ne détient aucune action en propre.

b- Répartitions du capital social et des droits de vote

En fonction des informations disponibles et conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons l'identité des actionnaires possédant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote (sur la base des droits de vote théoriques) aux Assemblées Générales :

Actionnaires	Seuils au 31/03/2011 (inchangé par rapport au 19.04.2010)
le FCPR PERFECTIS 1	possède directement plus du tiers du capital et possède plus de 50 % des droits de vote
la Société CINE	possède directement plus de 10 % du capital et possède plus du 5 % des droits de vote
M. Emmanuel SANTIAGO	possède indirectement (via la société CINE) plus de 10 % du capital et possède plus de 5 % des droits de vote
M. Nicolas MARTINEAU	possède directement plus de 5 % du capital et possède plus de 5 % des droits de vote

3.2.3. Participations réciproques – articles L 233-29 et L 233-30 du Code de commerce

Nous vous précisons qu'il n'existe pas de participations réciproques entre votre Société TECHNILINE et la Société TECHNICE PHOT.

3.2.4. Actionnariat des salariés

a- Il n'existe aucune participation des salariés au capital **au sens de l'article L 225-102 du Code de commerce** (actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-280 du Code de commerce dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise prévu par les articles L 3332-1 à L 3334-16 du Code du travail et par les salariés et anciens salariés au titre des privatisations et de la participation aux résultats de l'entreprise durant les périodes d'incessibilité).

Par ailleurs, et à la connaissance de votre Société, le nombre d'**actions dont les salariés et anciens salariés ont la libre disposition, souscrites ou achetées en dehors des cas visés à l'article L 225-102 du Code de commerce** (tel que défini au § ci-avant) s'élève au 31 décembre 2010 à 6,62 % du capital social (actions au nominatif et actions au porteur).

b- Nous vous rappelons que pour se conformer à l'obligation triennale en matière d'épargne salariale édictée par l'article L 225-129-6, al. 2 du Code de commerce, il avait été présenté à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 2009 un projet tendant à procéder à une augmentation du capital social réservée aux salariés dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou d'un plan de groupe visés par les articles L 3332-18 à L 3332-24 du Code du travail.

L'Assemblée Générale Extraordinaire avait rejeté cette résolution.

Ainsi la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire devra, en principe, être de nouveau consultée à ce titre au cours de l'année 2012, si tant est qu'à cette date la participation des salariés au travers d'une gestion collective demeure inférieure à 3 %.

3.2.5. Franchissements de seuil déclarés à la Société

Au cours de l'exercice 2010, la Société n'a été avisée d'aucun franchissement de seuils légaux de détention de son capital ou de ses droits de vote.

3.2.6. Opérations réalisées sur les titres par des mandataires

Conformément aux dispositions légales de l'article L 621-18-2 du Code monétaire et financier, nous informons qu'à la connaissance de la Société émettrice aucune opération n'a été réalisée sur les actions au cours de l'exercice écoulé par les mandataires sociaux et/ou les personnes qui leurs sont étroitement liées, étant précisé que les transactions dont le montant cumulé est inférieur à 5.000 euros au titre de l'année civile 2010 n'ont pas à être renseignées (Règl. Gén. AMF art. 223-23, al. 2).

3.2.7. Evolution boursière du titre TECHNILINE

Le cours de l'action TECHNILINE s'est lentement dégradé au cours du 1^{er} semestre 2010 pour passer définitivement en-deçà de la barre des 0,50 euros dès le début du 2nd semestre. Le cours s'est stabilisé durant les mois de novembre et décembre 2010, oscillant entre 0,41 et 0,49, fourchette à l'intérieur de laquelle il demeure cantonné depuis.

Mis à part le 21 septembre 2010 où le volume de transaction a été très conséquent à la faveur d'une cotation à son plus bas, il est à noter qu'au cours de l'année 2010, le volume des transactions a continué à s'amoinrir

ACTION TECHINILINE				
Marché des titres	Code ISIN	Quotité et valeur nominale	Négociation	Cours au jour de l'introduction
NYSE ALTERNEXT	FR0010212480	1 action - 1,00 €	cotation par fixing quotidien à 15 heures 30 et en market maker	3,86 € le 05.08.2005
Cotation au 31.12.2006 (à la clôture)				2,01 €
Cotation au 31.12.2007 (à la clôture)				1,72 €
Cotation au 31.12.2008 (à la clôture)				0,55 €
Cotation au 31.12.2009 (à la clôture)				0,56 €
Cotation au 31.12.2010 (à la clôture)				0,43 €
Cours le plus haut				0,69 € (du 22 au 26.02.2010)
Cours le plus bas				0,38 € (du 15 au 21.09.2010)
Volume de transactions quotidiennes le plus important				157.738 titres (le 21.09.2010)
Volume de transactions quotidiennes le plus faible				1 titre (les 2 et 21.12.2010)

3.2.8. Documents d'information

Cette rubrique recense les informations publiées ou rendues publiques entre le 1^{er} janvier 2010 et la réunion du Conseil d'Administration du 4 avril 2011 par la Société TECHNILINE.

a- Communiqués

Ces informations sont disponibles sur les deux sites suivants :

www.technicinephot.fr

www.euronext.com

b- Documents de référence

Dans le cadre du Conseil d'Administration du 19 avril 2009 et de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 8 juin 2010, il a été publié les avis recensés ci-après.

Bulletin des annonces légales et obligatoires		
Date	Parution	Publication
27/28.02.2010	Les Affiches Parisiennes 92 n° 25	Avis – nomination du nouveau P.D.G.
15/16/17.05.2010	Les Affiches Parisiennes 92 n° 57	Avis – cooptation d'administrateur
03.05.2010	BALO n° 53	Avis de réunion valant avis de convocation
21.05.2010	BALO n° 61	Avis de convocation de l'Assemblée Générale
20/21.05.2010	Les Affiches Parisiennes 92 n° 59	Avis de convocation de l'Assemblée Générale
19/20/21.06.2010	Les Affiches Parisiennes 92 n° 71	Avis post-assemblée sur les droits de vote

Communiqués et mises en ligne

Communiqué de presse TECHNISCREEN	19 avril 2010
Avis de convocation (A.G.O.A. du 8 juin 2010)	25 avril 2010
Résultats 2009	28 avril 2010
Rapport Annuel – Document de référence	26 et 30 avril 2010
Résultats semestriels 2010	28 septembre 2010

c- Informations déposées au greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre

Outre le dépôt des comptes sociaux annuels et consolidés, la Société a effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de NANTERRE durant l'exercice 2010 les dépôts suivants dans le cadre de l'accomplissement des formalités suite aux décisions prises par les organes compétents :

Date	Numéro	www.infogreffe.fr	Objet
05.03.2010	7356		Changement de P.D.G. au 23.12.2009
26.05.2010	14598		Nomination d'administrateur au 19.04.2010

3.2.9. Information financière régulière et accessible

Soucieuse d'améliorer la qualité et l'accessibilité de son information financière, la Société TECHNILINE fait appel de manière ponctuelle à l'agence de communication financière CALYPTUS pour accompagner la Société dans son devoir de communication avec ses actionnaires tout en lui permettant d'améliorer notamment ses moyens d'expression.

CALYPTUS 01 53 65 37 91
Mathieu Calleux *mathieu.calleux@calyptus.net*

Le responsable de l'information financière et des relations avec les actionnaires est le suivant :

TECHNILINE 01 40 10 55 55
Nicolas Martineau *n. martineau@technicinephot.com*

En outre la Société a pour listing sponsor sur le marché NYSE Alternext® la société EUROLAND FINANCE.

EUROLAND FINANCE 01 44 70 20 80
Julia Bridger-Temin *jtemin@euroland-finance.com*

3.3. Renseignements de caractère général concernant la société

3.3.1. Forme juridique

TECHNILINE est une Société Anonyme depuis le 16 juin 2005.

3.3.2. Législation de l'émetteur

Française

3.3.3. Activité

La Société TECHNILINE, en plus de son rôle de coordination stratégique, exerce une fonction de Holding et dispense des prestations. Elle possède la totalité du capital de sa filiale d'exploitation TECHNISCINEPHOT.

3.3.4. Date de constitution et d'expiration

La Société TECHNILINE a été constituée pour une durée de 99 années jusqu'au 4 novembre 2102, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux statuts.

3.3.5. Objet social

Conformément à l'article 3 de ses statuts, la Société a pour objet :

- *la vente, la fabrication, l'importation, l'exportation, l'achat, la représentation de matériel électronique, photographique, cinématographique, optique, machines parlantes, matériel électrique et tout ce qui concerne les moyens d'expression visuelle et audiovisuelle et toutes les activités s'y rapportant ;*
- *l'assistance aux sociétés de son groupe dans les domaines commercial, administratif, gestion, stratégie de développement, marketing, finances, négociation ;*
- *et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.*

3.3.6. Immatriculation de la société

450 657 234 RCS NANTERRE (antérieurement au RCS de PARIS puis au RCS de BOBIGNY).

3.3.7. Consultations des documents juridiques relatifs à la société

Les statuts, comptes, rapports et renseignements destinés aux actionnaires peuvent être consultés au siège social sis 135, rue du Fossé Blanc à GENNEVILLIERS (92230), sur rendez-vous si possible.

3.3.8. Exercice social

Article 35 des statuts de la Société :

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

3.3.9. Répartition statutaire des bénéfices

Article 37 des statuts de la Société :

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration dresse l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et une annexe. Il établit en outre un rapport de gestion écrit. Eventuellement, il établit les documents comptables prévisionnels dans les conditions prévues par la loi.

Ces documents sont mis à la disposition des Commissaires aux comptes dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

A compter de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et au moins pendant le délai de quinze jours qui précède la date de la réunion, tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social des documents dont la communication est prévue par les lois et règlements en vigueur.

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve dit "réserve légale". Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la "réserve légale" est descendue au dessous de cette fraction.

L'Assemblée décide souverainement de l'affectation du solde du bénéfice augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires antérieurs ; elle détermine notamment la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les pertes reportées par décision de l'Assemblée Générale sont inscrites à un compte spécial figurant au passif du bilan pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction, ou apurées par prélèvement sur les réserves.

3.3.10. Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont régies par l'ensemble des dispositions légales édictées à ce sujet.

3.3.11. Seuil de détention du capital

Article 11 des statuts de la Société :

Toute personne agissant seule ou de concert, qui vient à détenir une fraction égale ou supérieure à 5 % du capital social ou des droits de vote ou à tout multiple de 5 % du capital social ou des droits de vote et ce, jusqu'à 50 % du capital social ou des droits de vote inclus, ou une fraction correspondant aux seuils prévus par la loi à l'article L 233-7 du Code de commerce, ainsi qu'au seuil de 95 % du capital social ou des droits de vote prévu par les règles du marché Alternext, est tenue, dans les cinq jours de bourse de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ces seuils, de déclarer à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède. Cette déclaration sera effectuée dans les conditions ci-dessus chaque fois que les seuils susvisés seront franchis en hausse ou en baisse.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction égale à 5 % au moins du capital ou des droits de vote égale en font la demande lors de l'Assemblée Générale.

Sauf si la loi ou toute autre disposition applicable en dispose autrement, les cessions de blocs de titres conduisant à la détention de la majorité des droits de vote ou du capital par une personne, agissant seule ou de concert, donnent lieu à la mise en œuvre d'une garantie de cours, au sens de la réglementation boursière, pendant au moins dix jours de bourse.

Cette garantie de cours consiste dans l'obligation pour le ou les cessionnaire(s) du ou des bloc(s) visé(s) ci-dessus de se porter acquéreur, au cours auquel la cession du bloc a été ou doit être réalisée, et seulement à ce cours, de tous les titres présentés à la vente sur le marché sur lequel la société est cotée.

L'offre d'acquisition au titre de la garantie de cours sera ferme et irrévocable et ne pourra être conditionnée à la présentation d'un nombre minimal de titres ou à une quelconque autre condition suspensive.

L'offre d'acquisition desdits titres devra faire l'objet d'un avis publié dans un journal d'annonces légales et dans un quotidien économique et financier de diffusion nationale, en comprenant les principales caractéristiques, conformément aux usages boursiers.

Tous les détenteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital qui souhaitent bénéficier de l'offre devront, si les termes et conditions des valeurs mobilières qu'ils détiennent le permettent, et à compter du jour de publication de l'avis susmentionné dans un journal d'annonces légales et jusqu'au cinquième jour de bourse précédant la fin de l'offre susmentionnée, exercer, souscrire ou convertir l'intégralité des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société qu'ils détiennent alors de manière à devenir titulaires d'actions et être en mesure de participer à l'offre.

Dans le cas où ces valeurs mobilières ne seraient pas exerçables, ou convertibles pendant la période d'offre, le ou les cessionnaire(s) du ou des bloc(s) visé(s) ci-dessus devra étendre son offre de telle sorte que ces personnes puissent lui apporter leurs actions, aux mêmes conditions que l'offre initiale, le jour où elles pourront exercer ou convertir les valeurs mobilières qu'elles détiennent.

Celui-ci devra également déférer sans délai à toute demande d'information qui lui serait demandée par la société, en rapport avec les stipulations du présent article.

■

Gennevilliers, le 4 avril 2011

**Le Conseil d'Administration,
Nicolas MARTINEAU, ès qualités**

Rapport sur le Projet de résolutions

1. ORDRE DU JOUR

- Présentation du rapport du Conseil d'Administration incluant le rapport de gestion du Groupe,
- Présentation des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de l'exercice et sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice 2010 et quitus aux administrateurs,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2010,
- Affectation du résultat de l'exercice 2010,
- Approbation des conventions et engagements réglementés,
- Approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du Code général des impôts,
- Attribution de jetons de présence au conseil d'administration,
- Constatation de l'expiration du mandat d'Administrateur de M. Emmanuel SANTIAGO – proposition de renouvellement,
- Constatation de l'expiration du mandat d'Administrateur de M. Nicolas MARTINEAU – proposition de renouvellement,
- Constatation de l'expiration du mandat d'Administrateur de la Société PERFECTIS PRIVATE EQUITY – proposition de renouvellement,
- Constatation de l'expiration du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la Société CONSTANTIN ASSOCIÉS et nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire,
- Constatation de l'expiration du mandat de Commissaire aux comptes suppléant du Cabinet CISANE et nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant,
- Constatation de la démission de M. Gilles LE CORRE de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire et de l'accession de plein droit de la Société 2 ET 2 AUDIT au mandat de Commissaire aux comptes titulaire,
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant pour succéder à la Société 2 ET 2 AUDIT,
- Délégation de pouvoirs,
- Questions diverses s'il y a lieu.

2. EXPOSE DES MOTIFS

Approbation des comptes sociaux annuels, affectation du résultat de l'exercice 2010 (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} résolutions)

Au vu des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale est appelée à approuver :

- les comptes annuels avec un compte de résultat qui fait ressortir pour l'exercice 2010 une perte de (89.690) euros,
- et les comptes consolidés de l'exercice 2010 dont les principaux éléments figurent dans le présent document.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'affecter en totalité la perte par imputation sur le poste « autres réserves ».

Conventions réglementées (4^{ème} résolution)

Les Commissaires aux comptes ont établi un rapport spécial en application de la norme CNCC n° 5-103, §-25.

L'Assemblée Générale est appelée à statuer sur ce rapport, lequel précise d'une part que les Commissaires aux comptes n'ont été avisé d'aucune convention nouvelle et fait état d'autre part des conventions conclues au titre d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2010.

Approbation des dépenses visées par l'article 39-4 du C.G.I. (5^{ème} résolution)

Il sera demandé à l'Assemblée Générale de pendre acte du montant des dépenses et charges qualifiées de somptuaires par le Code général des impôts (art. 39-4), d'approuver ces dépenses et le montant de l'impôt correspondant.

Attribution de jetons de présence au Conseil d'Administration (6^{ème} résolution)

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'allouer au Conseil d'Administration la somme globale de 12.000 euros à titre de jetons de présence pour l'exercice 2010. Il est précisé que ce montant entre intégralement dans la limite de déduction de l'assiette de l'IS.

Conformément à l'article R 225-33 du Code de commerce, il reviendra au Conseil de répartir librement entre ses membres la somme globale effectivement allouée par la collectivité des actionnaires.

Renouvellement du mandat de trois administrateurs (7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} résolutions)

Chacun des trois administrateurs dont le mandat arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ont sollicité le renouvellement de leur mandat.

Ainsi, le Conseil d'Administration propose-t-il au suffrage de la collectivité des actionnaires le renouvellement du mandat respectif de la Société PERFECTIS PRIVATE

EQUITY représentée par M. Gabriel FOSSORIER, Monsieur Nicolas MARTINEAU et Monsieur Emmanuel SANTIAGO.

Chacun desdits mandats serait renouvelé pour une durée de six années laquelle expirerait à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et qui serait tenue au plus tard dans l'année 2017.

Nomination de nouveaux Commissaires aux comptes titulaires et Suppléants (10^{ème}, et 13^{ème} résolutions)

La mission de la Société CONSTANTIN ASSOCIÉS, Commissaire aux comptes titulaire, de même que la mission du cabinet CISANE, Commissaire aux comptes suppléant prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration propose la candidature d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire et d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant qui seraient nommés pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Par ailleurs, compte tenu de la démission de Monsieur Gilles LE CORRE, Commissaire aux comptes titulaire, pour convenance personnelle à l'issue de la prochaine Assemblée Générale, il est demandé à la collectivité des actionnaires de :

- constater, conformément aux dispositions de l'article L 823-1, al. 3 du Code de commerce, l'accession de plein droit de la Société 2 ET 2 AUDIT, Commissaire aux comptes suppléant, au mandat de Commissaire aux comptes titulaire pour la durée en restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014,
- et nommer un nouveau Commissaire aux comptes suppléant pour succéder à la Société 2 ET 2 AUDIT pour la durée en restant à courir dudit mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Conformément aux dispositions de l'article L 621-22 du Code monétaire et financier, les Commissaires aux comptes pressentis se doivent, chacun pour ce qui les concerne, d'informer l'AMF de ces propositions de nomination.

Les observations éventuelles formulées par l'AMF seront portées à la connaissance de l'Assemblée Générale.

Délégation de pouvoirs (14^{ème} résolution)

Cette résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de l'Assemblée.

3. PROJET DE RESOLUTIONS SOUMIS À APPROBATION

Première résolution (*Approbation des comptes sociaux annuels de l'exercice 2010 et quitus aux administrateurs*). — L'Assemblée Générale, connaissance prise :

- du rapport du Conseil d'Administration,
- du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels,

approuve les comptes annuels de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2010 et clos le 31 décembre 2010 tels qu'ils sont présentés et faisant ressortir une perte de (89.690) euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs en fonction quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.

Deuxième résolution (*Approbation des comptes consolidés*). — L'Assemblée Générale, connaissance prise :

- du rapport du Conseil d'Administration incluant le rapport de gestion du Groupe ;
- et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,

approuve les comptes consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2010 et clos le 31 décembre 2010 se soldant par un résultat net consolidé négatif pour (923.251) euros et établis conformément aux dispositions des articles L 357-1 et suivants du Code de commerce, tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (*Affectation du résultat de l'exercice 2010*). — L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter en totalité la perte de l'exercice ressortant à (89.690) euros par imputation sur le poste « autres réserves ».

Enfin, et pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte du montant des dividendes distribués, intégralement éligibles à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts (pour les personnes physiques), au titre des trois exercices précédents :

	2007 01/01/07 – 31/12/07	2008 01/01/08 – 31/12/08	2009 01/01/09 – 31/12/09
Dividende par action	0,08 €	Néant	Néant

Quatrième résolution (*Conventions et engagements réglementés*). — L'Assemblée Générale connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes prévu à l'article L 225-40 du Code de commerce :

- constate qu'aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2010,
- et prend acte des informations relatives aux conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Cinquième résolution (*Dépenses visées par l'article 39-4 du Code général des impôts*). — L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration statuant en application des dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, prend acte du montant des dépenses et des charges visées par l'article 39-4 du Code général des impôts et du montant de l'impôt correspondant, et approuve ces dépenses et charges.

Sixième résolution (*Attribution de jetons de présence*). — L'Assemblée Générale, fixe le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice 2010 à la somme de 12.000,00 euros, à répartir entre ses membres.

Septième résolution (*Constatation de l'expiration du mandat d'Administrateur de M. Emmanuel SANTIAGO – proposition de renouvellement*) — L'Assemblée Générale :

- constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Emmanuel SANTIAGO vient à expiration ce jour,
- et connaissance prise du souhait exprimé par ce dernier de voir sa candidature être soumise aux suffrages des actionnaires,

le renouvelle pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes du dernier exercice écoulé.

Huitième résolution (*Constatation de l'expiration du mandat d'Administrateur de M. Nicolas MARTINEAU – proposition de renouvellement*) — L'Assemblée Générale :

- constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Nicolas MARTINEAU vient à expiration ce jour,
- et connaissance prise du souhait exprimé par ce dernier de voir sa candidature être soumise aux suffrages des actionnaires,

le renouvelle pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes du dernier exercice écoulé.

Neuvième résolution (*Constatation de l'expiration du mandat d'Administrateur de la Société PERFECTIS PRIVATE EQUITY – proposition de renouvellement*) — L'Assemblée Générale :

- constatant que le mandat d'administrateur de la Société PERFECTIS PRIVATE EQUITY (430.312.512 R.C.S. PARIS) représentée par Monsieur Gabriel FOSSORIER en qualité de représentant permanent vient à expiration ce jour,
- et connaissance prise du souhait exprimé par cette dernière de voir sa candidature être soumise aux suffrages des actionnaires,

la renouvelle pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes du dernier exercice écoulé.

Dixième résolution (*Constatation de l'expiration du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la Société CONSTANTIN ASSOCIÉS et nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire*) — L'Assemblée Générale :

- constatant que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la Société CONSTANTIN ASSOCIÉS vient à expiration ce jour,
- connaissance prise de la candidature formulée par ARPÈGE AUDITEURS LAURENT DHERBEY ET ASSOCIÉS sur proposition du Conseil d'Administration,
- et après avoir pris acte de l'absence d'observation de l'AMF (*ou le cas échéant « des observations formulées par l'AMF »*),

nomme pour lui succéder, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

la Société ARPÈGE AUDITEURS LAURENT DHERBEY ET ASSOCIÉS (nom commercial ARPÈGE AUDITEURS LDA) dont le siège social est situé Parc d'Affaires Edonia, rue de la terre Victoria, bâtiment C, CS 46869 – 35768 SAINT-GRÉGOIRE CEDEX, immatriculée au R.C.S. de RENNES sous le n° 523.509.982, représentée par M. Marc DHERBEY.

Onzième résolution (*Constatation de l'expiration du mandat de Commissaire aux comptes suppléant du Cabinet CISANE et nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant*) — L'Assemblée Générale :

- constatant que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant du Cabinet CISANE vient à expiration ce jour,
- connaissance prise de la candidature formulée par la Société SOLIS - L & M DHERBEY ET ASSOCIÉS sur proposition du Conseil d'Administration,
- et après avoir pris acte de l'absence d'observation de l'AMF (*ou le cas échéant « des observations formulées par l'AMF »*),

nomme pour lui succéder, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant et pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

la Société SOLIS - L & M DHERBEY ET ASSOCIÉS dont le siège social est situé Parc d'Affaires Edonia, rue de la terre Victoria, bâtiment C, CS 46869 – 35768 SAINT-GRÉGOIRE CEDEX, immatriculée au R.C.S. de RENNES sous le n° 351.182.647, représentée par M. Laurent DHERBEY.

Douzième résolution (*Constatation de la démission de M. Gilles LE CORRE de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire et de l'accession de plein droit de la Société 2 ET 2 AUDIT au mandat de Commissaire aux comptes titulaire*) — L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Gilles LE CORRE de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire prenant effet à l'issue de la présente Assemblée Générale, constate, conformément aux dispositions de l'article L 823-1, al. 3 du Code de commerce, l'accession de plein droit de la Société 2 ET 2 AUDIT, Commissaire aux comptes suppléant, au mandat de Commissaire aux comptes titulaire pour la durée en restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Treizième résolution (*Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant pour succéder à la Société 2 ET 2 AUDIT*) — L'Assemblée Générale :

- comme suite et conséquence de la résolution qui précède,
- et connaissance prise de la candidature formulée par Monsieur Bernard BLANCHARD sur proposition du Conseil d'Administration,
- et après avoir pris acte de l'absence d'observation de l'AMF (*ou le cas échéant « des observations formulées par l'AMF »*),

nomme pour succéder à la Société 2 ET 2 AUDIT, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant et pour la durée restant à courir dudit mandat, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

Monsieur Bernard BLANCHARD domicilié professionnellement Parc d'Affaires Edonia, rue de la terre Victoria, bâtiment C, CS 46869 – 35768 SAINT-GRÉGOIRE CEDEX.

Quatorzième résolution (*Pouvoirs pour formalités*). — L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à Monsieur Nicolas MARTINEAU comme à tout mandataire de son choix qui sera porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra, et d'une manière générale de faire tout le nécessaire.

Gennevilliers, le 4 avril 2011

**Le Conseil d'Administration,
Nicolas MARTINEAU, ès qualités**

Rapports des Commissaires aux comptes

TECHNILINE

Société Anonyme

135, rue du Fossé Blanc
92230 Gennevilliers

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Gilles LE CORRE
1, rue d'Ouessant
35760 Saint Gregoire

CONSTANTIN ASSOCIES
Member of Deloitte Touche Tohmatsu
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly sur Seine

TECHNILINE

Société Anonyme
135, rue du Fossé Blanc
92230 Gennevilliers

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société TECHNILINE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

.../...

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3 « Continuité d'exploitation » de l'annexe.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société procède à chaque clôture à un test d'évaluation et de dépréciation des malis techniques et des titres de participation en fonction de la valeur d'inventaire de votre filiale, selon les modalités décrites respectivement dans les paragraphes « *Immobilisations incorporelles* » et « *Immobilisations financières* » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaire.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Saint Gregoire et Neuilly sur Seine, le 6 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

Gilles LE CORRE

CONSTANTIN ASSOCIES

Jean Paul SEGURET

TECHNILINE

Société Anonyme

135, rue du Fossé Blanc
92230 Gennevilliers

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010

Gilles LE CORRE

1, rue d'Ouessant
35760 Saint Gregoire

CONSTANTIN ASSOCIES

Member of Deloitte Touche Tohmatsu
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly sur Seine

TECHNILINE

Société Anonyme

135, rue du Fossé Blanc
92230 Gennevilliers

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société TECHNILINE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 6.4.3.10 « Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes consolidés.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Le Groupe constitue des dépréciations sur les stocks détenus si la valeur vénale est inférieure au coût de revient, selon les modalités décrites dans la note 6.4.3.4 « Stocks » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces dépréciations et nous avons vérifié que cette note donnait une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Saint Gregoire et Neuilly sur Seine, le 6 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

Gilles LE CORRE

CONSTANTIN ASSOCIES

Jean Paul SEGURET

TECHNILINE

Société Anonyme

135, rue du Fossé Blanc
92230 Gennevilliers

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2010

Gilles LE CORRE

1, rue d'Ouessant
35760 Saint Gregoire

CONSTANTIN ASSOCIES

Member of Deloitte Touche Tohmatsu
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly sur Seine

TECHNILINE

Société Anonyme

135, rue du Fossé Blanc
92230 Gennevilliers

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés, ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

.../...

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donnée avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Avec la société TECHNI CINE PHOT

Convention de gestion centralisée conclue le 1^{er} juin 2002 et de son avenant n°2 du 30 juin 2006

Au titre de l'exercice 2010, TECHNI CINE PHOT a facturé à votre société des intérêts sur compte courant pour un montant de 186 €.

Au titre de cette convention, le solde de l'avance accordée par la société TECHNI CINE PHOT à la société TECHNILINE s'élève au 31 décembre 2010 à la somme de 224.805 €.

- Avec Monsieur Nicolas MARTINEAU

Votre conseil d'administration du 23 décembre 2009 a autorisé Nicolas MARTINEAU, Président de votre société :

- à conclure avec votre filiale TECHNI CINE PHOT un accord aux fins de porter la rémunération de Nicolas MARTINEAU à un montant annuel brut de 120.000 €, assortie d'une

prime variable d'un montant maximal de 75.000 € en fonction du résultat courant avant impôt sur les sociétés.

La rémunération brute de Nicolas MARTINEAU au titre de l'exercice 2010 s'est élevée à 152 976 €.

- à souscrire auprès de toute compagnie d'assurance de son choix une garantie sociale des chefs d'entreprise dite « GSC » à son profit et à le garantir contre toute perte de son mandat social et/ou rupture de son contrat de travail durant le délai de carence avant la prise en charge effective totale du nouveau régime.

Saint Gregoire et Neuilly sur Seine, le 6 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

Gilles LE CORRE

CONSTANTIN ASSOCIES

Jean Paul SEGURET

Éléments Comptables et financiers



TECHNILINE S.A.

Comptes annuels

Au 31/12/2010

Sommaire

1 Bilan actif	3
2 Bilan passif	4
3 Compte de résultat	5
4 Annexe	7

1 BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice			Exercice précédent
	Montant brut	Amort. Ou Prov.	Montant Net	Au : 31/12/2009
Capital souscrit non appelé				
Actif Immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)	5 434 232		5 434 232	5 434 232
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total	5 434 232	-	5 434 232	5 434 232
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. Techniques, mat et out industriels				
Autres immobilisations corporelles			-	-
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Total	-	-	-	-
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations	4 345 297		4 345 297	4 345 297
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total	4 345 297	-	4 345 297	4 345 297
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	9 779 529	-	9 779 529	9 779 529
Actif Circulant				
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés			-	63 490
Autres créances	143 213		143 213	200 518
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total	143 213	-	143 213	264 008
Divers				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	298 851		298 851	298 030
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	20 041		20 041	63 030
Total	318 892	-	318 892	361 060
Charges constatées d'avance			-	-
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT ET DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	462 105	-	462 105	625 068
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion actif				
TOTAL DE L'ACTIF	10 241 634	-	10 241 634	10 404 597

(1) Dont droit au bail

(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières

(3) Dont créances à plus d'un an (brut)

1 BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice	Exercice précédent
Capitaux propres		
Capital (dont versé : 5 963 413)	5 963 413	5 963 413
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 909 104	2 909 104
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	101 476	101 476
Réserves statutaires		
Réserves réglementées		
Autres réserves	830 094	854 610
Report à nouveau		
Résultats antérieurs en instance d'affectation		
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	- 89 690	- 24 517
Situation nette avant répartition	9 714 396	9 804 087
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	9 714 396	9 804 087
Autres fonds propres		
Titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	-	-
Total	-	-
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	285 957	571 649
Emprunts et dettes financières diverses (3)	228 423	4 918
Total	514 380	576 567
Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 857	22 963
Dettes fiscales et sociales		980
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Total	12 857	23 943
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL DES DETTES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	527 237	600 510
Ecart de conversion passif		
TOTAL DU PASSIF	10 241 634	10 404 597

Crédit-bail immobilier
 Crédit-bail mobilier
 Effets portés à l'escompte et non échus
 Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an
 à moins d'un an

Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques
 (3) dont comptes courants créditeurs

3 COMPTE DE RESULTAT

	France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue : biens et services	17 739		17 739	180 562
Chiffre d'affaires net	17 739	0	17 739	180 562
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opération à long terme				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits				
Total			17 739	180 562
Charges d'exploitation				
Marchandises : Achats				
Variation de stocks				
Matières premières et autres approvisionnements : Achats				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (3)			79 780	251 980
Impôts, taxes et versements assimilés			459	5 024
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations d'exploitation				
- Sur Immobilisations (amortissements et provisions)				5 951
- Sur actif circulant				
- Pour risques et charges				
Autres charges			12 000	12 000
Total			92 239	274 955
Résultat d'exploitation			A	
			74 500	94 393
Opérations communes				
Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers				
Produits financiers de participations (4)			1 903	
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)				
Autres intérêts et produits assimilés (4)			821	3 660
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total			2 724	3 660
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêt et charges assimilées (5)			17 915	51 233
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cession de valeur mobilières de placement				
Total			17 915	51 233
Résultat financier			D	
			15 190	47 573
Résultat courant avant impôts (A+B-C+D)			E	
			89 690	141 966

	Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		5 938
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total	-	5 938
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		7 101
Charges exceptionnelles sur opération en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total	-	7 101
Résultat exceptionnel	F	-
	-	1 163
Participation des salariés au résultat	G	
Impôt sur les bénéfices	H	-
		118 612
Bénéfice ou perte (E+F-G-H)	-	-
	89 690	24 516

Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs
 Redevances crédit-bail mobilier



TECHNILINE S.A.

Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le
31/12/2010
Montants exprimés en EUR



ANNEXE DES COMPTES

Table des matières

1	<i>Faits majeurs</i>	1
1.1	Evènements principaux de l'exercice	1
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	1
1.3	Continuité d'exploitation	1
2	<i>Informations relatives au bilan</i>	2
2.1	Actif	2
2.1.1	Tableau des immobilisations	2
2.1.2	Tableau des amortissements	2
2.1.3	Immobilisations incorporelles	2
2.1.4	Immobilisations corporelles	2
2.1.5	Immobilisations financières	2
2.1.6		
2.1.7	Créances	5
2.2	Passif	5
2.2.1	Tableau de variation des capitaux propres	5
2.2.2	Capital	5
2.2.3	Provisions pour risques et charges	6
2.2.4	Dettes financières	6
2.2.5	Autres dettes	6
2.2.6	Comptes de régularisation	6
3	<i>Informations relatives au compte de résultat</i>	7
3.1	Le chiffre d'affaires	7
3.2	Résultat financier	7
3.3	Impôt sur les bénéfices	7
3.3.1	Ventilation	7
4	<i>Autres informations</i>	8
4.1	Engagements financiers	8
4.2	Effectif moyen	8

1 Faits majeurs

1.1 Evènements principaux de l'exercice

Depuis fin 2009, Monsieur MARTINEAU est devenu le Président du conseil d'administration de la société TECHNILINE. En 2010, les refacturations entre TCP et TECHNILINE ont été très réduite du fait que Monsieur MARTINEAU est salarié sur TCP.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés de Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de bas suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existants à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de produits : ils sont valorisés au coût moyen pondéré,

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur nominale, et font l'objet d'une dépréciation le cas échéant.

1.3 Continuité d'exploitation

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Tableau 2054, Voir Annexe 1

2.1.2 Tableau des amortissements

Tableau 2055, voir Annexe 2

2.1.3 Immobilisations incorporelles

2.1.3.1 Mali technique

Ce mali de 5 434 232 euros est issu de l'opération de dissolution-confusion de la SAS Groupe Ciné Phot en 2005.

Ce mali technique fait l'objet d'un test de valeur lors de chaque clôture. Le cas échéant une dépréciation est constatée en fonction des résultats du test.

2.1.3.2 Amortissement

Les logiciels et progiciels sont amortis en linéaire ou dégressif sur 2-3 ans.

2.1.4 Immobilisations corporelles

2.1.4.1 Evaluation

Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charge.

2.1.4.2 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	2-5 ans

2.1.5 Immobilisations financières

2.1.5.1 Titres de filiales

Les titres sont comptabilisés pour leur valeur d'acquisition et font l'objet d'une provision le cas échéant

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue en %	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus 1. Filiale (à détailler)(+ 50% du capital détenu par la société)											
SAS Techni Ciné Phot	1 600 000	5 484 145	100,00	4 345 297	4 345 297			39 463 756	- 462 011		
2. Participations (à détailler) (10 à 50 % du capital détenu par la société)											



2.1.5.2 Créances immobilisées

Postes du bilan relatifs aux filiales et participations

Montant concernant les entreprises

	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations TCP	4 345 297	
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Avances et acomptes versés sur commande		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Capital souscrit appelé, non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Instruments de trésorerie actifs		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	224 991	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Charges financières	2 089	
Produits financiers	1 903	

2.1.6 Créances

2.1.6.1 Classement par échéance

Tableau 2057, voir Annexe 3

2.1.7 Provisions

Tableau 2056, voir Annexe 4

2.2 Passif

2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

	N-1	+	-	N
Capital	5 963 413			5 963 413
Primes, réserves	3 865 190	- 24 516		3 840 673
Report à nouveau	-			-
Résultat	- 24 516	- 89 690	- 24 516	- 89 690
Subventions d'investissement	-			-
Provisions règlementées	-			-
Autres	-			-
Total	9 804 087	- 114 206	- 24 516	9 714 396

2.2.2 Capital

2.2.2.1 Mouvements de l'exercice

Le capital est composé de 5.963.413 actions de 1 euro de valeur nominale.

	Nombre d'actions	Valeur
Position début de l'exercice	5 963 413	1 €
Mouvements :		
Augmentation :		
Position de fin d'exercice	5 963 413	1 €

2.2.2.2 Autres informations significatives

- Lors de son introduction sur le marché boursier de l'alternext en 2005, la société a décidé d'attribuer gratuitement un bon de souscription d'action pour chaque action détenue. Trois BSA donnent le droit de souscrire deux actions Techniline de 1 euro de valeur nominale au prix de 3,5 euros chacune, soit 1 075 194 actions.
- Selon les termes de la lettre de mission signée avec le cabinet de commissariat aux comptes Constantin-Deloitte, le montant des honoraires 2010 s'élève à 8 750 €.

2.2.3 Provisions pour risques et charges

Néant

2.2.4 Dettes financières

2.2.4.1 Classement par échéance

Tableau 2057, voir Annexe 3

2.2.5 Autres dettes

2.2.5.1 Classement par échéance

Tableau 2057, voir Annexe 3

2.2.6 Comptes de régularisation

2.2.6.1 Composition des produits constatés d'avance

Néant.

3 *Informations relatives au compte de résultat*

3.1 **Le chiffre d'affaires**

Les 17 739 € sont uniquement relatifs à des prestations de services France.

3.2 **Résultat financier**

Le résultat financier est de - 15 190 € se décomposant comme suit :

- Dividendes reçus de Techni Ciné Phot	+	0 €
- Intérêts des comptes courants	-	2 089 €
- Intérêts des emprunts	-	15 826 €
- Revenu des valeurs mobilières	+	821 €
- Intérêts des comptes courants	+	1 903 €

3.3 **Impôt sur les bénéfices**

3.3.1 **Ventilation**

Techniline a opté pour l'intégration fiscale avec sa filiale Techni Ciné Phot en 2005. L'option a été renouvelé en 2010 et donc prend fin en 2015.

Depuis le 31 décembre 2009, une créance sur le Trésor d'un montant de 118 612 € est inscrite à l'actif du bilan jusqu'au 31 décembre 2014. TCP pourra alors, si elle n'impute pas cette créance sur des paiements d'impôts sur les sociétés, demander le remboursement de ce montant.

4 *Autres informations*

4.1 Engagements financiers

Engagements donnés : nantissement des actions Techni Ciné Phot, à hauteur de 2.500.000 €, en garantie des emprunts.

4.2 Effectif moyen

Néant.



TECHNILINE S.A.

Comptes consolidés

Au 31/12/2010

SA Techniline
135 rue du Fossé Blanc - 92230 Gennevilliers
Ce rapport contient 27 pages

Sommaire

1	Bilan consolidé	3
2	Compte de résultat consolidé	4
3	Tableau de flux de trésorerie	5
4	Situation financière	6
5	Variation des capitaux propres	7
6	Annexe aux comptes consolidés	8
6.1	Périmètre de consolidation au 31 décembre 2010	8
6.1.1	Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2010	8
6.2	Faits majeurs de l'exercice	9
6.3	Evènements postérieurs à l'exercice	9
6.4	Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation	10
6.4.1	Référentiel comptable	10
6.4.2	Modalités de consolidation	10
6.4.3	Méthodes et règle d'évaluation	11
6.5	Explication des postes du bilan et du compte de résultat pro forma	14
6.5.1	Analyse des écarts d'acquisition	14
6.5.2	Analyse des immobilisations	14
6.5.3	Variation des immobilisations	15
6.5.4	Variation des amortissements	16
6.5.5	Détail des stocks et en-cours	16
6.5.6	Détail des créances clients et autres créances	17
6.5.7	Détail des dépréciations de l'actif circulant	17
6.5.8	Disponibilités	17
6.5.9	Capitaux propres consolidés	18
6.5.10	Analyse du résultat	19
6.5.11	Provisions pour risques et charges-détail par nature	20
6.5.12	Impôts différés	21
6.5.13	Ventilation des emprunts et des dettes financières	22
6.5.14	Ventilation des emprunts auprès des établissements de crédit	22
6.5.15	Détail des fournisseurs et des autres dettes	23
6.5.16	Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité	23
6.5.17	Résultat financier	24
6.5.18	Résultat exceptionnel	25
6.5.19	Impôt	26
6.5.20	Engagements	27
6.5.21	Effectifs moyens	27
6.5.22	Analyse des charges de personnel	27

Les montants sont en milliers d'euros

1 Bilan consolidé

Actif	Note N°	31/12/2010	31/12/2009
Montants en K €			
Actif immobilisé :		1 971	2 967
Ecart d'acquisition	6.5.1	99	342
Capital souscrit non appelé			
Immobilisations incorporelles	6.5.2	308	464
Immobilisations corporelles	6.5.2	353	720
Immobilisations financières	6.5.2	1 211	1 441
Titres mis en équivalence			
Actif circulant :		13 787	14 626
Stocks et en-cours	6.5.5	4 398	3 413
Clients et comptes rattachés	6.5.6	6 842	7 564
Autres créances et comptes de régularisation		1 472	1 894
Valeurs mobilières de placement		548	398
Disponibilités	6.5.8	527	1 357
Total de l'actif		15 758	17 593

Passif	Note N°	31/12/2010	31/12/2009
Montants en K €			
Capitaux propres totaux :	5	6 308	7 231
<i>Capitaux propres (part du groupe)</i>	5	6 308	7 231
Capital	5	5 963	5 963
Primes	5	2 909	2 909
Réserves consolidées	5	- 1 641	141
Report à nouveau	5		
Résultat consolidé	5	- 923	- 1 782
Autres fonds propres			
Provisions pour risques et charges :	6.5.11	225	207
Dettes :		9 225	10 155
Emprunts et dettes financières	6.5.13	717	1 309
Fournisseurs et comptes rattachés	6.5.15	4 653	4 146
Autres dettes et comptes de régularisation		3 855	4 700
Total du passif		15 758	17 593

2 Compte de résultat consolidé

Montants en K €	Note N°	31/12/2010	31/12/2009
Chiffre d'affaires :	6.5.16	39 464	47 612
Autres produits d'exploitation		692	684
Achats consommés		- 31 918	- 38 379
Charges de personnel		- 2 706	- 3 602
Autres charges d'exploitation		- 4 194	- 4 616
Impôts et taxes		- 914	- 1 571
Dotations aux amortissements et provisions		- 773	- 1 481
Résultat d'exploitation		- 349	- 1 353
Charges et produits financiers	6.5.17	- 289	- 252
Résultat courant des entreprises intégrés		- 638	- 1 605
Charges exceptionnelles		- 19	- 88
Produits exceptionnels		5	9
Charges et produits exceptionnels	6.5.18	- 14	- 79
Impôts sur les résultats	6.5.19	- 27	146
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	6.5.1	- 244	- 244
Résultat net des entreprises intégrées		- 923	- 1 782
Résultat net de l'ensemble consolidé		- 923	- 1 782
Résultat net (part du groupe)		- 923	- 1 782
Résultat par action		-0,15	-0,30
Résultat dilué par action		-0,15	-0,30

3 Tableau de flux de trésorerie

	31/12/2010	31/12/2009
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</i>		
Résultat net	- 923	- 1 782
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	414	1 233
- Variation des impôts différés	28	26
- Plus-values de cession, nettes d'impôts	-	9
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	- 481	- 514
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation des frais financiers (Interets courus non échus)	-	-
Charges constatées d'avance	- 20	- 2
Variation des stocks	- 653	1 261
Variation des créances liées à l'activité	1 176	5 782
Variation des dettes liées à l'activité	- 338	- 7 254
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	165	- 213
Flux net de trésorerie généré par l'activité	- 316	- 727
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</i>		
Acquisitions d'immobilisations	219	- 178
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôts	9	6
Incidence des variations de périmètre		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	228	- 172
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</i>		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux actionnaires des sociétés intégrées		
Augmentation de capital en numéraire		
Emissions d'emprunts	-	-
Remboursements d'emprunts	- 589	- 660
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	- 589	- 660
Variation de trésorerie	- 677	- 1 559
Trésorerie d'ouverture	1 751	3 310
Trésorerie de clôture	1 074	1 751
Incidence des variations de cours des devises		

4 Situation financière

Montants en K €	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Immobilisations incorporelles brutes	842	842	-
Ecart d'acquisition	1 705	1 705	-
Immobilisations corporelles brutes	2 784	2 781	3
Créances financières	1 210	1 441	- 231
Impôts différés actifs	-	28	- 28
Total des emplois	6 541	6 797	- 256
Capitaux propres	6 308	7 230	- 922
Amortissements immobilisations incorporelles	534	377	157
Amortissements immobilisations corporelles	2 430	2 062	368
Amortissements écarts d'acquisition	1 606	1 362	244
Provisions pour risques, charges et restructuration	225	207	18
Dettes financières	714	1 306	- 592
Total des ressources	11 817	12 544	- 727
FONDS DE ROULEMENT	5 276	5 747	- 471
Stocks bruts	4 806	4 153	653
Autres créances client bruts	7 264	8 032	- 768
Créances hors exploitation sans impôts différés actifs	1 288	1 706	- 418
Charges constatées d'avance	57	38	19
Total des emplois	13 415	13 929	- 514
Dettes d'exploitation	5 812	5 293	519
Dettes diverses	2 696	3 554	- 858
Provisions sur actifs circulants	705	1 085	- 380
Intérêts courus sur emprunts	-	1	- 1
Total des ressources	9 213	9 933	- 720
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	4 202	3 996	206
Valeurs mobilières de placement	548	397	151
Disponibilités	528	1 357	- 829
Découverts bancaires	3	3	-
TRESORERIE NETTE	1 073	1 751	- 678

5 Variation des capitaux propres

Montants en K€ Situation à la clôture	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres					Total des capitaux propres - part du groupe
					Ecarts de conversion	Ecarts de réévaluation	Titres de l'entreprise consolidante	Autres variations	Total Autres	
Exercice 31/12/2006	5 963	2 909	859	989	-	-	-	-	-	10 720
Affectation du résultat N-1			392	- 989						- 597
Résultat de l'exercice				621						621
Variations du capital de l'entreprise consolidante	-								-	-
Exercice 31/12/2007	5 963	2 909	1 251	621	-	-	-	-	-	10 745
Affectation du résultat N-1			141	- 621						- 480
Résultat de l'exercice				- 1 251						- 1 251
Variations du capital de l'entreprise consolidante										-
Exercice 31/12/2008	5 963	2 909	1 392	- 1 251	-	-	-	-	-	9 014
Affectation du résultat N-1			- 1 251	1 251						-
Résultat de l'exercice				- 1 782						- 1 782
Variations du capital de l'entreprise consolidante										-
Exercice 31/12/2009	5 963	2 909	141	- 1 782	-	-	-	-	-	7 231
Affectation du résultat N-1			- 1 782	1 782						-
Résultat de l'exercice				- 923						- 923
Variations du capital de l'entreprise consolidante										-
Exercice 31/12/2010	5 963	2 909	- 1 641	- 923	-	-	-	-	-	6 308

6 Annexe aux comptes consolidés**6.1 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2010****6.1.1 Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2010**

Le périmètre de consolidation de SA Techniline se compose de :

	Méthode de consolidation	N° Siren	% intérêts	Durée exercice	Durée exercice précédent
Société mère SA Techniline 135 rue du Fossé Blanc 92330 Gennevilliers	Mère	450 657 234	100	12 mois	12 mois
Société intégrée SASU Techni Ciné Phot 135 rue du Fossé Blanc 92330 Gennevilliers	Intégration globale	662 051 663	100	12 mois	12 mois

6.2 Faits majeurs de l'exercice

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- En 2010, Le groupe connaît les premiers effets des restructurations de 2009. Les charges charges de personnel sont considérablement en baisse.
- TCP a conservé une ligne Factor auprès de CGA.

6.3 Evènements postérieurs à l'exercice

Aucun événement n'est à signaler.



6.4 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

6.4.1 Référentiel comptable

Les conventions générales comptables ont été appliquées, conformément aux principes français d'établissement et de présentation des comptes consolidés définis par la loi n°85-11 du 3 janvier 1985, par décret n°86-221 du 17 février 1986 et du règlement n°99-02 du Comité de la réglementation comptable.

Les comptes consolidés du groupe SA Techniline sont établis en K€uros (K€).

6.4.2 Modalités de consolidation

6.4.2.1 Méthodes de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 décembre 2010 et porte sur une période de 12 mois du 1er janvier au 31 décembre 2010.

Toutes les participations significatives dans lesquelles SA Techniline assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires";
- Eliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

6.4.2.2 Détermination de l'écart d'acquisition

L'écart d'évaluation constaté à l'occasion d'une prise de participation (différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des capitaux propres retraités de la société consolidée à la date de l'acquisition) est, le cas échéant, affecté aux postes appropriés du bilan consolidé (évaluation à la "juste valeur"). L'affectation de cet écart aux éléments identifiables de l'actif et du passif se fait sur une période n'excédant pas la fin du premier exercice complet suivant l'acquisition.

La partie résiduelle non affectée est portée à l'actif du bilan sous la rubrique "Ecart d'acquisition". Les écarts d'acquisition sont amortis de façon linéaire sur la durée de vie prévisible des activités acquises, dont la limite est fixée à 20 ans. Dans le cas où la valeur des éléments identifiables excède l'écart d'évaluation, l'affectation est limitée à ce dernier.

6.4.2.3 Date de clôture

La date de clôture constatée dans le groupe est le 31 décembre 2010.

6.4.3 Méthodes et règles d'évaluation

6.4.3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations figurent au bilan, à leur coût d'acquisition. L'amortissement est calculé sur leur durée d'utilisation estimée.

Les principales durées d'utilisation retenues sont :

- Logiciels	1 à 3 ans
- Aménagement des constructions	20 ans
- Matériel et outillage	5 à 10 ans
- Matériel de manutention	4 à 5 ans
- Divers installations et agencements	5 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans

6.4.3.2 Participations non consolidées

Toutes les participations significatives sont consolidées.

Les titres de participation des sociétés non consolidées sont évalués à leur coût d'acquisition sous déduction éventuelle de provisions pour dépréciation. Ces dernières tiennent compte de la quote-part des capitaux propres ou des perspectives de rentabilité, le cas échéant.

6.4.3.3 Contrats de location-financement

Les contrats significatifs ont été retraités. Les modalités de ce retraitement sont :

- Enregistrement du bien en immobilisation corporelle à l'actif du bilan consolidé.
- Comptabilisation en contrepartie de l'emprunt au passif du bilan consolidé.
- Annulation de la redevance enregistrée en charges d'exploitation et comptabilisation d'une charge financière et d'un remboursement progressif de l'emprunt.

En l'occurrence les contrats de crédit-bail sur les matériels spécifiques (caméra...) sont retraités depuis le 1 janvier 2005.

6.4.3.4 Stocks

- Les stocks représentent les matériels photographiques et cinématographiques.
- Ils sont valorisés au coût moyen unitaire pondéré.
- Une provision pour dépréciation est constatée quand la valeur vénale est inférieure au coût de revient.

6.4.3.5 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables. Ces provisions comprennent l'ensemble des engagements en matière de retraite du groupe et pour l'ensemble des effectifs.

Pour obtenir les indemnités estimées, les indemnités théoriques sont pondérées de différents coefficients : temps à passer/temps passé, probabilité de présence du salarié dans la société lors de son départ en retraite.

6.4.3.6 Les impôts différés

Ont été enregistrées au bilan et au compte de résultat consolidés les impositions différées calculées sur les différences entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs au bilan et notamment liées aux :

- Décalages temporaires, entre, d'une part, la constatation comptable d'un produit ou d'une charge et d'autre part, leur inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur (Organic, indemnités de départ en retraite...).
- Déficit fiscal reportable (lorsque leur utilisation future est probable).
- Retraitements induits par la consolidation (évaluations à la "juste valeur" des acquisitions de filiales, comptabilisation des engagements retraites, ...).

La prise en compte de l'impôt différé a été effectuée par la méthode du report variable. Dans cette méthode, il ressort que l'incidence éventuelle des décalages dans le temps est calculée et présentée soit comme une dette d'impôts à payer dans le futur, soit comme une créance représentative d'avances sur impôts futurs. Le taux d'impôt différé est de 33,33%.

6.4.3.7 Elimination des opérations entre entreprises consolidées

Les comptes consolidés doivent fournir une information financière sur le groupe, comme si ce dernier ne constituait qu'une seule entreprise.

Aussi, les opérations intervenues entre sociétés consolidées ont été éliminées afin de ne conserver que les transactions réalisées avec les tiers étrangers.

6.4.3.8 Résultat par action

Le calcul du résultat de base par action est effectué en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, lequel exclut le nombre moyen pondéré d'actions propres détenues par la société au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action se calcul comme suit :

- Actions au 31 décembre 2010 :	5 963 413
- Actions rattachées aux BSA :	-
	<hr/>
	5 963 413

6.4.3.9 Définition de la trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie

La trésorerie est composée des éléments suivants : caisses, soldes bancaires disponibles, valeurs mobilières de placement.

6.4.3.10 Continuité d'exploitation

La société ne respecte pas ses ratios bancaires au 31 décembre 2010. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont cependant été établis dans une perspective de continuité d'exploitation, Techniline étant confiante sur sa capacité à honorer la dernière échéance de la dette d'acquisition en juillet 2011

6.5 Explication des postes du bilan et du compte de résultat

6.5.1 Analyse des écarts d'acquisition

Montants en K€	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs Nettes
Ecart d'acquisition positifs	1 705	1 606	99
Total	1 705	1 606	99

6.5.2 Analyse des immobilisations

Montants en K€	Valeurs brutes	Amortissements	31/12/2010	31/12/2009
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences	668	422	246	377
Droit au bail				
Fonds de commerce	175	112	63	87
Autres immobilisations incorporelles	1 705	1 606	99	342
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Total	2 548	2 140	408	806
Immobilisations corporelles				
Construction				
Immobilisations techniques en crédit-bail	2 318	2 095	223	538
Installations techniques	187	149	38	70
Autres immobilisations corporelles	278	186	92	112
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Total	2 783	2 430	353	720
Immobilisations financières				
Titres de participation				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 210		1 210	1 441
Total	1 210	-	1 210	1 441

6.5.3 Variation des immobilisations

Montants en K€	A nouveau	Augmentation	Diminution	Solde
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences	668			668
Droit au bail				
Fonds de commerce	175			175
Autres immobilisations incorporelles	1 705			1 705
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Total	2 548	-	-	2 548
Immobilisations corporelles				
Construction				
Immobilisations techniques en crédit-bail	2 318			2 318
Installations techniques	187			187
Autres immobilisations corporelles	275	12	9	278
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Total	2 782	12	9	2 783
Immobilisations financières				
Titres de participation non consolidés				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 441	2 847	3 078	1 210
Total	1 441	2 847	3 078	1 210

6.5.4 Variation des amortissements

Montants en K€	A nouveau	Augmentation	Diminution	Solde
Amort/ Immobilisations incorporelles				
Amort/ Frais d'établissement				
Amort/ Frais de développement				
Amort/ Concessions, brevets, licences	290	131		421
Amort/ Fonds de commerce	88	24		112
Amort/ Autres immobilisations incorporelles	1 363	243		1 606
Total	1 741	398	-	2 139
Amort/ Immobilisations corporelles				
Amort/ Construction				
Amort/ Installations techniques	118	34		152
Amort/ Immobilisations techniques en crédit-bail	1 780	315		2 095
Amort/ Autres immobilisations corporelles	164	30	9	185
Total	2 062	379	9	2 432

6.5.5 Détail des stocks et en-cours

	31/12/2009	Augmentation	Diminution	31/12/2010
Valeurs brutes				
Marchandises	4 153	4 806	4 153	4 806
Total	4 153	4 806	4 153	4 806
Provisions pour dépréciation				
Marchandises	740	176	507	409
Total	740	176	507	409
Valeurs nettes				
Marchandises	3 413	4 630	3 646	4 397
Total	3 413	4 630	3 646	4 397

6.5.6 Détail des créances clients et autres créances

Valeurs brutes	31/12/2009	31/12/2010	<1 an	>1 an
Avances et acomptes versés				
Clients et comptes rattachés	7 909	7 138	7 138	
Créances sociales	4	7	7	
Créances fiscales	515	460	460	
Débiteurs divers	1 191	828	828	
Créances fiscales IS	119	119	119	
Charges constatées d'avance	37	56	56	
<i>Sous-total</i>	9 775	8 608	8 608	-
Impôt différé actif	28	-	-	
Total	9 803	8 608	8 608	-

6.5.7 Détail des dépréciations de l'actif circulant

	31/12/2009	Dotations	Reprises	31/12/2010
Clients et comptes rattachés	345	46	95	296
Total	345	46	95	296

6.5.8 Disponibilités

Montant en k€	31/12/2010	31/12/2009
Valeurs mobilières	548	397
Disponibilités	528	1 357
Total	1 076	1 754

6.5.9 Capitaux propres consolidés

Montants en K€	SA Techniline	SAS TCP	31/12/2010	31/12/2009
Capitaux propres sociaux des sociétés intégrées	9 715	6 622	16 337	16 888
Opérations de retraitements :				
- Activation des frais d'acquisition sur titres			-	-
- Amortissement des fonds de commerce		- 113	- 113	- 87
- Ecart de conversion			-	-
- Frais d'établissement			-	-
- Crédit bail		- 12	- 12	- 45
- Provision pour pensions et retraites		- 225	- 225	- 207
- Impôts différés		-	-	28
- Ajustement n-1				
Retraitements	-	- 350	- 350	- 221
Capitaux propres retraités	9 715	6 272	15 987	16 667
Elimination opérations internes :				
- Dividendes			-	-
- Annulation des fonds de commerce sur fusions internes	- 5 434		- 5 434	- 5 434
- Provisions sur titres consolidés			-	-
- Impôts différés			-	-
Capitaux propres après éliminations	4 281	6 272	10 553	11 233
Ecart d'acquisition		98	98	342
Elimination des titres des sociétés intégrées		- 4 345	- 4 345	- 4 345
Intérêts minoritaires			-	-
Capitaux propres consolidés	4 281	2 025	6 307	7 231

6.5.10 Analyse du résultat

Montants en K€	SA Techniline	SAS TCP	31/12/2010	31/12/2009
Résultat social des sociétés intégrées	- 90	- 462	- 552	- 1 438
Opérations de retraitements :				
- Activation des frais d'acquisition sur titres			-	-
- Frais d'établissement			-	-
- Amortissement des fonds de commerce		- 25	- 25	- 25
- Neutralisation de la perte sur fonds de commerce TSA			-	-
- Crédit bail		- 58	- 58	- 103
- Ecart de conversion		-	-	- 4
- Provision pour pensions et retraites		- 18	- 18	- 4
- Annulation du boni/mali de fusion			-	-
- Autres			-	-
- Impôts différés		- 27	- 27	- 28
Retraitements	-	- 128	- 128	- 100
Résultat retraité	- 90	- 590	- 680	- 1 538
Elimination opérations internes :				
- Dividendes			-	-
- Annulation plus value sur cession des titres GCP par TSA			-	-
- Annulation du boni de fusion			-	-
- Provisions sur titres consolidés			-	-
Résultat après éliminations	- 90	- 590	- 680	- 1 538
Mise en équivalence				
Quote-part sociétés intégrées proportionnellement			-	-
Amortissements des écarts d'acquisitions		- 244	- 244	- 244
Intérêts minoritaires			-	-
Capitaux propres consolidés	- 90	- 834	- 924	- 1 782

6.5.11 Provisions pour risques et charges - détail par nature

Montants en K€	31/12/2009	Dotations	Reprises	31/12/2010
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	207	18		225
Provisions pour litiges				
Autres provisions pour risques et charges				
Total	207	18	-	225

6.5.12 Impôts différés

La prise en compte, au 31 décembre 2010, d'imposition différée dans les comptes consolidés a eu poste par poste, les incidences suivantes :

Montants en K€	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Impôts différés actif	-	28	- 28
Impôts différés passif			-
Impact sur les réserves consolidées			-
Impact sur le résultat consolidé			-

Au regard des reports déficitaires dont bénéficie TECHNILINE au 31 décembre 2010, soit 1,9 M€, aucun impôt différé actif n'a été reconnu à la clôture de l'exercice.

6.5.13 Ventilation des emprunts et dettes financières

Echéancier

Montants en K€	31/12/2009	31/12/2010	<1 an	1-5 ans	>5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	814	479	336	143	
Emprunts issus de location-financement	482	228	228		
Intérêts courus non échus	5	3	3		
Concours bancaires courants	3	3	3		
Total emprunts et dettes financières	1 304	713	570	143	-

6.5.14 Variation des emprunts auprès des établissements de crédit

Montants en K€	31/12/2009	Augmentation	Diminution	31/12/2010
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	814		334	480
Emprunts issus de location-financement	482		254	228
Intérêts courus non échus	5	5	7	3
Concours bancaires courants	3	3	3	3
Total variation emprunts et dettes financières	1 304	8	598	714

6.5.15 Détail des fournisseurs et des autres dettes

Montants en K€	31/12/2009	31/12/2010	<1 an	1-5 ans	>5 ans
Fournisseurs	4 147	4 653	4 653		
Dettes fiscales et sociales	1 145	1 160	1 160		
Dettes d'IS	-	-	-		
Dettes diverses	3 554	2 696	2 696		
Total autres passifs à court terme	8 846	8 509	8 509	-	-

6.5.16 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité

Montants en K€	31/12/2010	31/12/2009
Grand Public	24 269	31 175
Audiovisuel	9 010	9 243
Photo professionnelle	2 024	2 131
Audiovidéo	3 703	4 841
Divers	458	223
Total	39 464	47 613

6.5.17 Résultat financier

Montants en K€	31/12/2010	31/12/2009
<i>Produits financiers</i>		
Produits des autres immobilisations financières	-	1
Revenus des autres créances et valeurs mobilières de placement	21	37
Autres produits financiers		
Gains de change	85	226
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		1
Reprises sur provisions et amortissements financiers	10	
Total	116	265
<i>Charges financières</i>		
Dotations aux provisions et amortissements financiers		- 350
Intérêts et charges financiers	- 264	- 167
Perte de change	- 140	
Total	- 404	- 517
<i>Résultat financier</i>	- 288	- 252

6.5.18 Résultat exceptionnel

Montants en K€	31/12/2010	31/12/2009
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opération de gestion	-	3
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
- Sur cessions d'éléments d'actif incorporel		
- Sur cessions d'éléments d'actif corporel	5	6
- Sur cessions de titres consolidés		
- Sur cessions d'autres éléments d'actif financier		
Autres produits exceptionnels		
Reprises de provisions et transferts de charges		
Total	5	9
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	- 19	- 31
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
- Sur cessions d'éléments d'actif incorporel		
- Sur cessions d'éléments d'actif corporel	- 1	- 57
- Sur cessions de titres consolidés		
- Sur cessions d'autres éléments d'actif financier		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		
Total	- 20	- 88
Résultat exceptionnel	- 15	- 79

6.5.19 Impôt**6.5.19.1 Impôt sur les résultats**

La distinction entre impôt exigible et impôt différé, au compte de résultat, se présente comme suit :

Montants en K€	31/12/2010	31/12/2009
Impôt exigible	-	- 119
Charge (produits) d'impôts différés	27	- 27
Total	27	- 146

6.5.19.1 Preuve d'impôt

Rationalisation de l'impôt en K€	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net des sociétés intégrées	- 923	- 1 782
- Impôts sociaux	-	- 119
- Impôts différés latents	-	- 27
= charges d'impôts sur les résultats consolidés (1)	-	- 146
Résultat avant impôts	- 923	- 1 928
- Impôts théoriques au taux de 33,33 % (2)	- 308	- 643
= Différence d'impôts (1)-(2)	308	497

6.5.20 Engagements donnés

Nantissement des actions Techni Ciné Phot, à hauteur de 2.500.000 €, en garantie des emprunts.

6.5.21 Effectifs moyens

	31/12/2010	31/12/2009
SA Techniline	-	-
SAS Techni Ciné Phot	43	49
Total	43	49

6.5.22 Analyse des charges de personnel

Montants en K€	31/12/2010	31/12/2009
Rémunération du personnel	1 855	2 553
Charges sociales	851	1 049
Participation des salariés	-	-
Total	2 706	3 602

La rémunération des dirigeants n'est pas mentionnée individuellement.

TECHNILINE S.A.

**135, rue du Fossé Blanc
92622 GENNEVILLIERS CEDEX
Tél. : 01 40 10 55 55
Fax : 01 40 10 17 27**

www.technicinephot.fr

450 657 234 RCS NANTERRE

Impressum

Conception et mise en page :
LANDWELL & ASSOCIÉS

© Techniline S.A., avril 2011